



Assemblée générale

Soixante et onzième session

19^e séance plénière

Vendredi 23 septembre 2016, à 18 heures
New York

Documents officiels

Président : M. Thomson (Fidji)

En l'absence du Président, M. Bouah-Kamon (Côte d'Ivoire), Vice-Président, assume la présidence.

La séance est ouverte à 18 heures.

Point 8 de l'ordre du jour (suite)

Débat général

Allocution de S. E. M. Antoni Martí Petit, Chef du Gouvernement de la Principauté d'Andorre

Le Président par intérim : L'Assemblée va maintenant entendre une allocution du Chef du Gouvernement de la Principauté d'Andorre.

M. Antoni Martí Petit, Chef du Gouvernement de la Principauté d'Andorre, est escorté à la tribune.

Le Président par intérim : J'ai le grand plaisir de souhaiter la bienvenue à S. E. M. Antoni Martí Petit, Chef du Gouvernement de la Principauté d'Andorre, et de l'inviter à prendre la parole devant l'Assemblée générale.

M. Martí Petit (Andorre) (*parle en catalan; texte français fourni par la délégation*) : Cette année encore, l'Organisation des Nations Unies a invité tous les pays à participer aux débats de l'Assemblée générale qui, disons-le ainsi, constitue une sorte de parlement mondial. Cette année encore, nous avons la possibilité de faire le point sur les avancées et les déconvenues que nous avons connues au cours de cette grande mission conjointe qu'est la promotion de la paix, de la sécurité et

du respect des droits de l'homme. Cette année encore, nous nous réunissons ici pour être à la fois critiques et exigeants – exigeants envers nous-mêmes –, mais aussi pour réfléchir sur le besoin de rénover et d'améliorer le système des Nations Unies.

Et précisément, le seul fait de pouvoir dire « cette année encore » est en soi une réussite. Au-delà des succès et des échecs de ces dernières années, le simple fait que près de 200 États souverains renouvellent symboliquement leur engagement envers l'Organisation des Nations Unies constitue une raison d'espérer pour tous ceux qui, comme les Andorrans, croient fermement dans le multilatéralisme et dans la nécessité de promouvoir la paix, la sécurité et la justice.

En effet, tout au long de ses plus de 70 ans d'existence, l'Organisation des Nations Unies n'a été ni un acteur passif ni un élément statique. Bien au contraire, elle a su élargir sa mission, rendre ses objectifs plus ambitieux et obtenir des résultats tangibles. L'ONU a été créée pour promouvoir la paix, la sécurité et les droits de l'homme. Mais au fil des ans, elle a élargi son champ d'action afin de devenir ce qu'elle est aujourd'hui : une grande assemblée qui réunit les peuples du monde entier avec pour objectif que ces derniers résolvent ensemble les problèmes qui les affectent tous.

Ces 12 derniers mois, nous avons connu des avancées considérables sur le plan multilatéral : il y a tout juste un an, en septembre 2015, nous avons fixé ensemble les objectifs de développement durable, réunis dans le Programme de développement durable à

Ce procès-verbal contient le texte des déclarations prononcées en français et la traduction des autres déclarations. Les rectifications éventuelles ne doivent porter que sur le texte original des interventions. Elles doivent être indiquées sur un exemplaire du procès-verbal, porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées au Chef du Service de rédaction des procès-verbaux de séance, bureau U-0506 (verbatimrecords@un.org). Les procès-verbaux rectifiés seront publiés sur le Système de diffusion électronique des documents de l'Organisation des Nations Unies (<http://documents.un.org>).

16-29680(F)



Document adapté

Merci de recycler



l'horizon 2030. Quelques mois plus tard, la communauté internationale, sous l'impulsion et la direction de la République française et de notre coprince, M. François Hollande, a démontré sa capacité à spécifier et à donner un contenu à ces objectifs en rédigeant et en signant l'Accord de Paris sur les changements climatiques.

Pour suivre le sillage de l'Organisation des Nations Unies, Andorre a, cette année, dédié son université d'été aux objectifs de développement durable énoncés dans le Programme 2030. Pendant une semaine, Andorre-la-Vieille, notre capitale, a accueilli les réflexions et les débats d'experts et de représentants institutionnels, tels que le Secrétaire général du Conseil de l'Europe et deux secrétaires généraux adjoints de l'Organisation des Nations Unies.

Dans notre pays, l'Université d'été marque la reprise des cours après les congés d'été. Cette année, nous avons souhaité débiter cette reprise en réaffirmant et en démontrant notre engagement envers les valeurs du multilatéralisme et de la coopération internationale. Et pour cela, nous avons voulu mettre l'accent sur un aspect particulier : l'éducation. Ainsi, nous avons choisi l'Université d'été pour rendre visible aux yeux de l'Andorre tout entière notre attachement au Programme 2030.

Tous les objectifs de développement durable ont le même niveau de priorité. Mais l'éducation de qualité, l'objectif 4, revêt une double importance : d'une part, il s'agit d'un objectif en soi, directement lié à la Déclaration universelle des droits de l'homme et à la Convention relative aux droits de l'enfant; d'autre part, il s'agit aussi d'un moyen qui permet d'atteindre les autres objectifs. Lors de l'adoption du Programme 2030, l'Assemblée générale a souligné le besoin d'atteindre ces objectifs par des mises en œuvre concrètes et de rechercher la participation de tous les acteurs, outre celle des institutions publiques, au sein de cette ambitieuse entreprise. Pour cela, une telle participation globale, depuis les particuliers et les institutions locales jusqu'aux grandes organisations internationales, requiert un outil clé, à savoir l'éducation.

Le grand édifice de principes et de valeurs des Nations Unies est bâti sur une idée forte : nous devons résoudre ensemble les problèmes qui nous affectent tous; les problèmes mondiaux requièrent des actions coordonnées au niveau mondial. Il est certain qu'un monde globalisé a besoin d'institutions et de normes mondiales, ainsi que de solutions au niveau mondial. Mais l'intégralité de cette architecture n'est qu'un

colosse aux pieds d'argile si les nouvelles générations ne sont pas éduquées à la citoyenneté mondiale. Un monde globalisé a besoin de citoyens mondiaux.

En ce qui concerne la lutte pour atteindre les objectifs de développement durable, l'Andorre met l'accent sur l'éducation : sur le fait de rendre l'éducation de qualité accessible à tous – un objectif en soi – mais aussi sur la promotion de l'éducation à la citoyenneté mondiale, une citoyenneté sensibilisée aux défis et aux possibilités de notre monde et à la protection des droits de l'homme, une citoyenneté ouverte et préparée au dynamisme de notre temps.

Tout au long de ces dernières années, le Gouvernement que je dirige a fait de l'éducation l'axe central de la politique extérieure de l'Andorre sur le plan multilatéral. Cela a été le cas lorsque l'Andorre a assuré la présidence du Conseil de l'Europe pendant la période 2012-2013, lorsque l'Andorre a adhéré à l'Initiative mondiale pour l'éducation avant tout, promue par le Secrétaire général, M. Ban Ki-moon, ainsi que dans le cadre de la Communauté ibéro-américaine de nations et de l'Organisation internationale de la Francophonie. L'Andorre continuera de faire de l'éducation l'une de ses priorités en tant que membre du Conseil économique et social, ainsi qu'au sein de toutes les instances multilatérales traitant du sujet de l'éducation. En effet, conformément à l'objectif 17 du Programme 2030, l'Andorre est consciente de la nécessité de rechercher des alliances avec d'autres pays, de mener des actions conjointes, et aussi d'établir des partenariats entre le secteur public et le secteur privé.

Qu'il me soit permis de donner à l'Assemblée un exemple récent de l'action de l'Andorre sur le plan multilatéral. La vingt-cinquième Conférence des ministres de l'éducation des pays ibéro-américains s'est tenue en Andorre il y a deux semaines. Au cours de cette réunion, les gouvernements ibéro-américains se sont engagés à promouvoir la mobilité de tous leurs étudiants. Une convention signée entre les gouvernements, le Secrétariat général ibéro-américain, l'Organisation des États ibéro-américains pour l'éducation, la science et la culture et le Conseil universitaire ibéro-américain favorisera la mobilité des étudiants universitaires dans la communauté ibéro-américaine, qui regroupe à l'heure actuelle 22 États membres de plein droit. La volonté des signataires est d'atteindre le chiffre de 200 000 étudiants universitaires en mobilité d'ici à 2020.

Chaque fois que nous traitons du sujet de l'éducation, l'objectif est double : il s'agit d'une part

d'encourager l'échange d'expériences afin d'améliorer la qualité de nos systèmes éducatifs respectifs; d'autre part, et ceci est très certainement le point le plus important, nous voulons que nos jeunes prennent conscience que leur réalité et leur avenir ne sont pas limités par les frontières du pays où ils sont nés, mais qu'ils sont des citoyens d'une société mondiale. D'une certaine manière, nous suivons la trace du programme Erasmus en Europe. En effet, quels sont les éléments qui ont le plus favorisé la construction européenne? Est-ce que ce sont les règlements et les directives qui composent l'arsenal de l'Union européenne ou est-ce que ce sont tous ces jeunes qui, pendant des décennies, ont effectué une partie de leurs études universitaires dans d'autres pays européens et qui aujourd'hui se sentent européens?

Les jeunes ne veulent pas s'isoler. Et nous qui sommes ici présents, qui appartenons, pour la plupart d'entre nous, à une génération dont la jeunesse est désormais révolue, nous devons, chaque jour, faire preuve de plus de générosité et d'ouverture d'esprit, parce que l'avenir de nos jeunes, l'avenir de nos pays et l'avenir de notre monde en dépendent. Si nous éduquons nos jeunes à la citoyenneté mondiale, nous poserons alors les bases d'un monde bien plus ouvert, coopératif et juste.

Dans le droit fil du thème de la présente session, « Les objectifs de développement durable, force universelle de transformation du monde », l'Andorre ne limite pas son action en faveur de l'éducation de qualité aux instances multilatérales, mais agit également au niveau local. Et cette action locale commence par la chance qu'ont les Andorrans, et c'est en ces termes qu'il faut en parler car il s'agit bel et bien d'une chance, de disposer de trois systèmes éducatifs publics gratuits, qu'ils peuvent choisir librement : le système espagnol, le système français et le système andorran. Cette particularité permet, en elle-même, de créer une communauté éducative plurielle avec une composante internationale marquée.

À partir de là, les Andorrans ont été des pionniers, au sein de leur propre système éducatif, dans l'instauration de ce qui s'appelle l'approche par compétences : un modèle qui cherche à dépasser l'ancien concept d'éducation en tant qu'accumulation de connaissances, pour se concentrer sur une éducation vue comme un ensemble de capacités et d'aptitudes permettant d'appliquer lesdites connaissances. En effet, l'important n'est pas de savoir, mais de penser; nous ne voulons pas former des encyclopédies, mais

des citoyens – des citoyens qui puissent grandir dans un monde qui change à grande vitesse; qui sachent réagir de manière adéquate face aux événements prévus et imprévus; qui n'aient pas peur du changement, du dynamisme et de l'ouverture.

Cela fait déjà un certain nombre d'années que l'Andorre utilise l'approche par compétences transversales dans le domaine de l'éducation. Aujourd'hui, précisément parce qu'il faut éduquer les jeunes à la citoyenneté globale, nous voulons aller encore plus loin : l'Andorre, en coordination avec le Conseil de l'Europe, va mettre en œuvre des programmes de formation aux valeurs démocratiques. Elle va également mettre en place des systèmes permettant d'évaluer les capacités et les aptitudes de ses jeunes dans ce domaine. Pourquoi ne pas réfléchir à un engagement au niveau mondial en vue d'éduquer les jeunes aux principes et aux valeurs des Nations Unies, et, plus spécifiquement, aux objectifs de développement durable recueillis dans le Programme 2030, puisqu'en 2030, ce sont ces jeunes qui seront assis à cette Assemblée générale?

La grande dialectique de notre temps ne réside pas, comme par le passé, dans un conflit entre la droite et la gauche, ne consiste plus en une politique des blocs, propre à la guerre froide, qui, heureusement, est désormais loin derrière nous. La grande dialectique de notre temps réside dans le conflit entre ouverture et fermeture, entre ceux qui souhaitent un monde ouvert, transparent, coopératif, dynamique et avec des institutions multilatérales fortes, et ceux qui veulent un monde fermé, opaque et statique, dans lequel chaque pays ne prend exclusivement en compte que ses propres intérêts.

La voie de l'ouverture, de l'engagement, de la négociation et du multilatéralisme est celle que nous avons ouverte et suivie pendant des décennies sous l'égide de l'Organisation des Nations Unies. La voie de la fermeture est un réflexe de crainte, elle est la recette du populisme et de l'opportunisme. Face à une crise économique mondiale : le repli sur soi et le protectionnisme. Face à une menace quant à la sécurité mondiale : la fermeture des frontières. Face à un défi tel que les changements climatiques : l'attitude égoïste de ceux qui font cavalier seul, qui attendent que ce soient les autres qui fournissent des efforts. Telle est la réponse du populisme : les responsables, ce sont les autres; nous devons nous isoler d'eux. Mais, dans une société mondialisée, parler des « autres » revient à parler de nous-mêmes.

Toutes les personnes présentes à l'Assemblée générale sont réunies ici pour renouveler leur confiance dans la voie multilatérale, pour continuer à mettre en pratique la maxime selon laquelle les enjeux mondiaux requièrent des réponses au niveau mondial. La Principauté d'Andorre renouvelle aujourd'hui sa foi dans la voie multilatérale. En effet, c'est au sein d'instances telles que l'Assemblée générale qu'un pays tel que le nôtre, qui mesure 478 kilomètres carrés et compte à peine plus de 70 000 habitants, est sur un pied d'égalité avec le reste des nations de notre monde, et dispose d'une voix qui n'est pas seulement rhétorique : depuis des années, nous participons à des actions coordonnées et équilibrées qui impliquent l'ensemble de la communauté internationale.

Nous l'avons démontré, amplement je pense, en participant à tous les efforts visant à construire une économie mondiale plus coopérative, transparente et juste. Au cours des cinq dernières années, l'Andorre a ouvert son économie aux investissements étrangers, elle a octroyé des droits économiques à tous ses résidents internationaux, elle a mis en place un système fiscal analogue à celui d'autres pays conformément aux normes internationales, elle a réalisé des avancées progressives en matière d'échange d'informations fiscales, dont le point culminant sera, l'année prochaine, l'échange automatique d'informations fiscales au sein de l'OCDE et de l'Union européenne, et elle a établi un ensemble de conventions visant à éliminer les doubles impositions afin d'internationaliser son modèle économique.

Par ailleurs, conjointement avec Monaco et Saint-Marin, l'Andorre est en cours de négociation avec l'Union européenne en vue d'un accord d'association qui permette la pleine participation de l'Andorre au marché intérieur européen. En effet, nous avons et nous avons besoin de moderniser et de diversifier notre économie. Mais nous avons également la conviction, la conviction profonde, qu'un monde où les relations économiques et commerciales sont plus intenses est, par nature, un monde plus coopératif et moins égoïste; un monde plus enclin à la paix, à la concorde, à la résolution négociée des conflits et au respect des droits et des libertés des personnes. C'est avec cette même confiance dans les actions mondiales que nous avons participé l'année dernière à la vingt et unième session de la Conférence des Parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques, qui a permis la signature de l'Accord de Paris sur les changements climatiques. Dans les semaines qui viennent, nous proposerons la ratification de cet Accord à notre parlement. C'est aussi

dans ce même esprit qu'il nous faut aborder la question des mouvements massifs de réfugiés et de migrants, qui est devenue l'un des grands défis de notre époque. Ce défi doit être abordé sous l'angle de la régulation à la fois internationale et locale des flux migratoires et du droit d'asile, de la répartition équitable de l'impact que peut représenter l'accueil d'un contingent important de personnes déplacées, et de la vigilance dont il faut faire preuve pour garantir le respect des droits et de la dignité des personnes déplacées.

Ainsi, et pour reprendre mes propos d'il y a quelques instants sur l'éducation, je salue le fait que la réunion de haut niveau sur les déplacements massifs de réfugiés et de migrants du 19 septembre dernier a également mis en avant le besoin de construire un récit positif de l'immigration. L'Andorre, qui a été une terre d'accueil pour de nombreuses familles pendant des décennies, est un bon exemple de ce récit positif – comme le sont également, j'en suis convaincu, de nombreux pays représentés à l'Assemblée générale. Mais pour que ce récit trouve un écho, il faut une éducation aux valeurs de respect de la diversité, il faut former des citoyens du monde qui ne craignent ni la différence ni le changement.

Là où le populisme souhaite protectionnisme et fermeture économique, nous choisissons l'ouverture et une plus grande intégration des économies nationales. Là où le populisme voudrait nier les preuves scientifiques du changement climatique et tourner le dos au problème, nous choisissons l'engagement, les actions concrètes et mesurables. Là où le populisme voudrait fermer des frontières, élever des murs et exacerber la peur de la différence, nous choisissons la dignité des personnes, la régulation et l'éducation à la diversité.

La présente session de l'Assemblée générale est la dernière à se tenir en présence de M. Ban Ki-moon en tant que Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies. Plusieurs des orateurs qui m'ont précédé ces derniers jours à cette tribune ont souligné le parcours et les réussites de l'actuel Secrétaire général tout au long de ces 10 dernières années. M. Ban Ki-moon a été le Secrétaire général de la mise en œuvre effective des objectifs du Millénaire pour le développement; il a été à l'origine du programme de développement pour l'après-2015 et un élément clef de la relance de la stratégie multilatérale dans la lutte contre le changement climatique, dont le point culminant a été l'Accord de Paris. Arrivé au bout de ses 10 années de mandat, il nous laisse une voie clairement tracée, marquée par les

objectifs de développement durable du Programme de développement durable à l'horizon 2030. M. Ban Ki-moon sera donc un acteur fondamental pour comprendre et expliquer ce qu'est l'Organisation des Nations Unies, et avec elle la communauté internationale, tout au long du premier tiers du XXI^e siècle.

Mais pour les Andorrans, M. Ban Ki-moon aura aussi été le premier Secrétaire général à effectuer une visite officielle en Andorre, et ce, en avril 2013. Et les Andorrans ont suivi ses enseignements : si l'éducation est le fil conducteur d'une grande partie des actions multilatérales de l'Andorre, c'est aussi grâce à l'insistance du Secrétaire général au cours de ses 10 années de mandat à la tête de l'Organisation des Nations Unies pour que l'éducation – l'éducation de qualité, l'éducation pour tous – soit l'un des axes principaux de son action. Comme je l'ai indiqué à M. Ban Ki-moon lors de sa visite en Andorre il y a trois ans et demi, l'Organisation des Nations Unies pourra toujours compter sur l'Andorre dans sa mission collective pour la construction d'un monde plus pacifique, plus sûr et plus juste.

Le Président par intérim : Au nom de l'Assemblée générale, je tiens à remercier le Chef du Gouvernement de la Principauté d'Andorre de l'allocution qu'il vient de prononcer.

M. Antoni Martí Petit, Chef du Gouvernement de la Principauté d'Andorre, est escorté de la tribune.

Allocution de M. Charlot Salwai Tabimasmass, Premier Ministre de la République du Vanuatu

Le Président par intérim : L'Assemblée va maintenant entendre une allocution du Premier Ministre de la République du Vanuatu.

M. Charlot Salwai Tabimasmass, Premier Ministre de la République du Vanuatu, est escorté à la tribune.

Le Président par intérim : J'ai le grand plaisir de souhaiter la bienvenue à S. E. M. Charlot Salwai Tabimasmass, Premier Ministre de la République du Vanuatu, et de l'inviter à prendre la parole devant l'Assemblée générale.

M. Salwai (Vanuatu) : Le Vanuatu a l'honneur de se joindre aux intervenants précédents pour féliciter S. E. l'Ambassadeur Peter Thomson de son accession à la présidence de l'Assemblée générale à sa soixante et onzième session. Je le félicite de son accession à ses

nouvelles fonctions. Nous sommes fiers que, pour la première fois dans l'histoire des Nations Unies, un de nos collègues de la région du Pacifique occupe cette position. Je tiens à assurer le Président du soutien total de ma délégation durant son mandat à la présidence de la soixante et onzième session. Je souhaite aussi exprimer sincèrement toute ma gratitude au précédent Président de l'Assemblée générale, S. E. M. Mogens Lykketoft, pour sa direction de la soixante-dixième session.

Je voudrais également exprimer mes remerciements chaleureux au Secrétaire général, S. E. M. Ban Ki-moon, pour avoir dirigé de manière exceptionnelle l'Organisation des Nations Unies ces 10 dernières années. Au fil des ans, il a démontré le leadership d'un véritable citoyen du monde. Ses réussites nombreuses sont reflétées dans l'adoption du Programme de développement durable à l'horizon 2030, le Cadre de Sendai pour la réduction des risques de catastrophes et l'Accord de Paris sur les changements climatiques. Ces réussites sont capitales et vont indubitablement définir l'avenir de l'humanité pour les années à venir. Je présente à S. E. M. Ban Ki-moon tous mes meilleurs vœux pour l'avenir.

Les objectifs de développement durable restent donc l'un de nos instruments essentiels de diplomatie préventive, tout en remplissant nos promesses à l'humanité de respecter nos nobles aspirations énoncées dans la Déclaration universelle des droits de l'homme.

Aujourd'hui, le monde continue d'être confronté à des défis complexes. Le rôle des Nations Unies dans ce contexte, ainsi que l'exprime la Charte des Nations Unies, n'a jamais été aussi primordial. L'économie mondiale ne cesse d'affronter des défis macroéconomiques empreints d'incertitude en raison des ramifications antécédentes de la crise financière mondiale et de la faiblesse des cours des matières premières ces dernières années.

Ces perspectives économiques mondiales incertaines augurent mal pour les projections d'investissement et de croissance de l'économie mondiale à court et moyen terme. Le terrorisme mondial et l'instabilité dans certaines régions ont engendré parmi les plus importantes crises humanitaires que le monde ait connues. Jamais auparavant dans l'histoire des Nations Unies nous n'avions constaté des mouvements de personnes d'une telle ampleur. La migration forcée est devenue une crise mondiale qui nous rappelle nos responsabilités collectives de promouvoir la bonne gouvernance, l'état de droit, le respect des droits de l'homme et des libertés fondamentales, et la tolérance.

Le changement climatique est une réalité. Ses conséquences sont perceptibles dans le monde entier. Je félicite les États-Unis, la Chine et plusieurs autres pays d'avoir montré la voie à l'heure de la ratification de l'Accord de Paris. J'ai déposé l'instrument de ratification du Vanuatu auprès du Secrétaire général Ban Ki-moon il y a deux jours et je suis fier que de petits États insulaires en développement comme le Vanuatu sont en première ligne de la lutte contre les changements climatiques. J'encourage les États qui ont encore à ratifier l'Accord de Paris à le faire dès que possible.

La ratification de l'Accord de Paris sans action audacieuse pour limiter l'objectif à long terme de hausse de la température moyenne de 1,5 °C ne peut que s'avérer futile. Pour les dirigeants, le test clef dans un futur proche portera sur la mise en œuvre réelle de l'Accord de Paris. Nous exhortons les dirigeants du monde entier à se joindre aux petits États insulaires en développement pour accélérer les efforts d'atténuation et demandons une entrée en vigueur anticipée de l'Accord de Paris. Le destin du monde et les objectifs de développement durable dépendent de nos efforts collectifs.

Ma délégation croit au mandat de cette illustre instance, consacré dans la Charte des Nations Unies. Mais, comme pour toute organisation, elle doit être adaptée à son objectif et connaître des réformes significatives. Organe clef de l'Organisation des Nations Unies, le Conseil de sécurité doit rehausser sa cohérence en relation avec les autres organismes de l'ONU.

En ce qui concerne les réformes du Conseil de sécurité, le Vanuatu est favorable à l'accroissement de sa transparence, de sa responsabilisation, de sa pertinence, de son inclusivité et de son efficacité pour gérer les menaces et défis mondiaux contemporains qui mettent en péril la paix et la sécurité. De surcroît, la réforme doit permettre au Conseil de s'adapter au changement du panorama international de la sécurité.

Le Vanuatu soutient aussi les travaux de revitalisation de l'Assemblée générale. Ces réformes devraient, toutefois, systématiquement faire respecter l'intégrité de l'ONU. Dès lors, le leadership des États puissants devient nécessaire pour prendre les réformes à bras-le-corps et reconnaître que les défis mondiaux exigent des actions collectives. Je demande au Conseil de sécurité et à l'Assemblée générale de nommer comme Secrétaire général une personne présentant une éthique et une intégrité personnelle irréprochables, qui continuera d'être une lueur d'espoir pour les sans-voix.

Pour réaliser les objectifs de développement durable et les mandats importants de l'ONU, le système des Nations Unies doit œuvrer activement avec les organismes régionaux, comme le Secrétariat du Forum des îles du Pacifique, l'Agence des pêches du Forum des îles du Pacifique, la Communauté du Pacifique et le Programme régional pour l'environnement du Pacifique Sud. La récente réunion des dirigeants du Secrétariat du Forum des îles du Pacifique dans les États fédérés de Micronésie a notamment convenu que le Programme de développement durable à l'horizon 2030, le renforcement de la résilience du Pacifique aux changements climatiques et aux risques de catastrophes et l'Accord de Paris sur les changements climatiques demeurent des cadres de travail essentiels pour l'avenir durable de notre région.

Océans et zones de pêche, paix, égalité des sexes et droits de l'homme, tels que la santé et l'éducation, ont également été adoptés comme des priorités importantes pour la région. Étant donné la cohérence du Programme de développement durable à l'horizon 2030 avec les cadres globaux de travail de l'ONU, un partenariat innovant avec les organismes régionaux du Pacifique est important afin de traduire ces intentions en actions significatives pour nos peuples.

Le Vanuatu condamne toute forme de prolifération nucléaire et demeure engagé envers le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires. Nous réaffirmons notre position en faveur d'un Pacifique sans le nucléaire.

Le Vanuatu confirme son engagement envers le respect de ses objectifs de développement durable. Nous avons engrangé des avancées significatives pour intégrer le Programme 2030 dans notre Plan national de développement durable. La protection des océans reste l'un des objectifs spécifiques primordiaux des objectifs de développement durable. C'est une aspiration que le Vanuatu entend voir mise en œuvre sans délai. Ma délégation se réjouit de constater que plusieurs États, grands et petits, prennent des mesures importantes pour réanimer nos océans.

J'ai le plaisir d'annoncer que le Vanuatu a adopté sa toute première politique nationale de l'océan, qui va nous aider à mettre en œuvre les objectifs énoncés dans le Programme 2030. Nos efforts présents, manifestés dans les priorités politiques de mon gouvernement, sont en concordance avec les objectifs de développement durable et incluent une liste d'initiatives de réforme susceptibles d'accélérer le développement socioéconomique du Vanuatu.

La mobilisation des ressources nationales pour financer le développement durable reste l'une des priorités clefs de mon gouvernement. Mon gouvernement vient de créer un comité de révision des revenus pour examiner nos sources de revenus et étendre l'assiette fiscale. Il s'agit là d'une réforme majeure depuis l'indépendance du Vanuatu en 1980. Ces ressources doivent compléter l'assistance financière assurée par nos partenaires de développement et nous offrir de nouvelles sources de financements importants pour renforcer nos institutions, tout en développant nos ressources humaines et notre infrastructure. Ces initiatives devraient améliorer la productivité de notre économie à long terme et nous aider à créer une économie résiliente. Ces efforts vont aussi aider le Vanuatu à sortir de la liste des pays les moins avancés en 2020, mais également de la liste grise.

En dépit de la vision noble et des ambitions de mon gouvernement, mon pays fait toujours face à des défis insurmontables qui dépassent nos moyens et qui ne peuvent être traités à l'échelon national. C'est également le cas de nombre de petits États fragiles et vulnérables. Il s'avère donc important que la communauté internationale procure une aide avec des critères raisonnables aux pays extrêmement vulnérables aux chocs externes. À l'aune de l'*Indice mondial des risques climatiques*, de 2014, quatre des pays des îles du Pacifique sont inscrits parmi les 10 premiers pays les plus exposés aux catastrophes naturelles dans le monde. Le Vanuatu demeure en tête de cette liste malgré son statut de pays le plus beau et le plus heureux de la planète.

L'ampleur du cyclone tropical Pam de catégorie 5 et son impact dévastateur sur notre économie et notre peuple en témoignent. Le Vanuatu fait face à l'un des taux de montée du niveau de la mer les plus élevés que nous constatons dans le Pacifique, ce qui a pour répercussions graves le déclenchement d'épidémies, la multiplication des insectes ravageurs qui nuisent à la sécurité alimentaire ainsi que la variabilité des précipitations. Cette situation est la cause de problèmes de santé et d'assainissement.

La présence de ces phénomènes climatiques extrêmes cause des dégâts importants aux infrastructures qui sont primordiales pour notre économie. Les changements climatiques au Vanuatu sont responsables de la perte de nos terres au profit de la mer et ont aussi un effet dévastateur sur les aliments que nous consommons, sur l'économie de subsistance et surtout sur la santé de la population. Cependant, bien que le Pacifique soit connu

pour les inondations causées par la montée du niveau de la mer et la disparition d'îles entières, le peuple vanuatuan pourra se déplacer à l'intérieur des îles, mais aura néanmoins besoin de transformer son mode de vie pour s'adapter aux changements qui touchent déjà la population.

Bien que nous apprécions au plus haut niveau l'assistance offerte par la communauté internationale, la coordination des aides financières pour les secours et le rétablissement après la catastrophe par l'entremise des organisations non gouvernementales, notamment les organisations humanitaires internationales, s'est avérée inefficace et n'a pas respecté dans les faits les priorités du pays en matière de rétablissement. Voilà un défi commun aux pays frappés par un désastre pour lesquels, trop souvent, les fonds passant par les organisations non gouvernementales sont redirigés vers d'autres fins que la réponse aux besoins immédiats des populations touchées. Le Gouvernement se sentirait plus responsable si les fonds d'assistance étaient traités par le système gouvernemental.

L'inclusion des groupes vulnérables, comme les personnes aux besoins spéciaux, ainsi que les femmes et les filles, demeure une priorité importante pour mon gouvernement. La politique de mon gouvernement prend ses racines dans une croissance économique inclusive. Le fléau des violences sexuelles et conjugales contre les femmes et les filles demeure encore un défi mondial. Si aucune action n'est entreprise, les perspectives de développement mondial restent incertaines. Mon pays assurera sa part du travail pour faire face à ce défi.

Bien que notre passé historique demeure mitigé, mon gouvernement a entrepris une consultation plus ample sur les réformes constitutionnelles afin de s'assurer que les femmes jouent à l'avenir un rôle plus actif dans les décisions politiques, comme au sein de notre Parlement. Cette réforme majeure verra le jour.

Mon pays va poursuivre sa coopération avec les Nations Unies dans le domaine de la paix et de la sécurité mondiale. Nous ne pouvons garantir le développement et le droit une vie décente pour notre peuple dans un monde déchiré par les guerres et ravagé par les conflits. Nous devons tous contribuer aux efforts de maintien de la paix et de la sécurité globales dans le monde où nous vivons. Le Vanuatu est fier d'avoir des militaires dans les forces de maintien de la paix servant sous la bannière des Nations Unies en Haïti et en Côte d'Ivoire. Nous sommes prêts à envoyer davantage de troupes à l'avenir si nous y sommes appelés.

La décolonisation est encore un problème clef qui exige nos efforts collectifs pour faire de l'autodétermination des peuples une réalité, comme l'exige la Charte des Nations Unies. Nous devons exprimer notre solidarité et notre engagement pour éradiquer le colonialisme sous toutes ses formes. À cet égard, j'ai le plaisir de constater que les Nations Unies aident la Nouvelle-Calédonie avec ses listes électorales. J'espère que les controverses entourant les listes électorales seront résolues à l'amiable entre les parties concernées et que le prochain référendum donnera un résultat juste, transparent et apaisé. Il appartient désormais aux Calédoniens de choisir librement leur futur statut d'autodétermination.

Nous, les dirigeants des îles du Pacifique, lors de la réunion récente des leaders du Forum des États fédérés de la Micronésie, avons accepté la Nouvelle-Calédonie et la Polynésie française en tant que membres à part entière du Forum des îles du Pacifique, en dépit de leur statut de territoires non indépendants. Il s'agit là d'une étape majeure sur la voie de l'intégration régionale et de l'unification des pays des îles du Pacifique, n'abandonnant personne dans la lutte contre les impacts des changements climatiques et la pêche illégale et la création d'opportunités économiques grâce au commerce et à des liens économiques renforcés et plus ouverts.

La question des droits de l'homme doit rester en tête des priorités des Nations Unies. Le Secrétaire général, M. Ban Ki-moon, nous rappelait en 2012 que les droits de l'homme étaient inaliénables et constituaient un principe fondamental des Nations Unies. En tant que Membres de l'ONU, il est de notre devoir de demander que ces paroles soient traduites en actions concrètes.

Les problèmes des droits de l'homme en Papouasie occidentale restent en suspens. Je me tiens encore sur ce podium comme l'ont fait mes prédécesseurs, avec la même conviction morale, exhortant les Nations Unies à prendre des mesures concrètes pour résoudre cette question et mes collègues dirigeants à appuyer le plaidoyer des Papous occidentaux. Les Nations Unies ne doivent pas se voiler la face sur les abus en matière de droits de l'homme dans la province de Papouasie occidentale. Le peuple de Papouasie occidentale se tourne vers les Nations Unies pour une lueur d'espoir, un espoir de liberté en vue de l'exercice de leurs droits sur leurs propres terres pour affirmer librement leur identité. J'exhorte les Nations Unies à en faire un volet de son initiative Les droits de l'homme avant tout.

Pour conclure, à mesure que nous entrons dans une ère de développement durable, l'importance de coopérer devient plus évidente et urgente. La mise en œuvre des accords internationaux ne sera pas chose aisée étant donné les défis mondiaux complexes et l'environnement hostile dans lequel nous vivons. Mais tout est possible et nous devons y croire. Nous devons faire en sorte que la promesse de la Charte des Nations Unies soit honorée pour ceux qui en ont le plus besoin. Notre rôle est de combler l'écart entre la rhétorique et l'action afin de s'assurer que personne ne soit abandonné en chemin.

Le Président par intérim : Au nom de l'Assemblée générale, je tiens à remercier le Premier Ministre de la République du Vanuatu de l'allocation qu'il vient de prononcer.

M. Charlot Salwai Tabimamas, Premier Ministre de la République du Vanuatu, est escorté de la tribune.

Allocution de M. Ralph Gonsalves, Premier Ministre et Ministre des finances, de la fonction publique, de la sécurité nationale, des affaires juridiques et des affaires des Grenadines de Saint-Vincent-et-les Grenadines

Le Président par intérim : L'Assemblée va maintenant entendre une allocution du Premier Ministre et Ministre des finances, de la fonction publique, de la sécurité nationale, des affaires juridiques et des affaires des Grenadines de Saint-Vincent-et-les Grenadines.

M. Ralph Gonsalves, Premier Ministre et Ministre des finances, de la fonction publique, de la sécurité nationale, des affaires juridiques et des affaires des Grenadines de Saint-Vincent-et-les Grenadines.

Le Président par intérim : J'ai le grand plaisir de souhaiter la bienvenue à S. E. M. Ralph Gonsalves, Premier Ministre et Ministre des finances, de la fonction publique, de la sécurité nationale, des affaires juridiques et des affaires des Grenadines de Saint-Vincent-et-les Grenadines, et de l'inviter à prendre la parole devant l'Assemblée générale.

M. Gonsalves (Saint-Vincent-et-les Grenadines) (parle en anglais) : Saint-Vincent-et-les-Grenadines est fière chaque fois qu'un de nos petits États insulaires en développement assume la présidence de l'Assemblée générale. Tout en remerciant le Président sortant de ses efforts louables, nous plaçons une confiance toute particulière dans le nouveau Président, qui va diriger

l'Assemblée en ce moment crucial. De notre archipel de l'Atlantique à son archipel du Pacifique, nous l'assurons de notre coopération et de notre solidarité dans l'accomplissement de sa mission importante.

Au fil des ans, l'Assemblée entend de plus en plus de voix, de plus en plus fortes énumérer les lacunes, ainsi que les possibilités, de notre ordre mondial moderne. Au fur et à mesure que ce crescendo de sagesse collective devient de plus en plus puissant, il devient de plus en plus évident que les inégalités inhérentes à notre ordre international constituent une menace pour les fondements mêmes de cette expérience internationale qui dure depuis 71 ans – les inégalités d'accès et de possibilités, la répartition inégale des charges et des avantages au niveau mondial, un système amoral de deux poids deux mesures et un renforcement des divisions que la mondialisation était supposée éliminer.

Néanmoins, alors même que ces voix sont devenues de plus en plus fortes, les inégalités qu'elles dénoncent sont restées obstinément tenaces. Les voix de la périphérie, aussi fortes ou nombreuses qu'elles soient, n'arrivent pas à réveiller les bénéficiaires principaux d'un système défectueux de leur apathie aisée. Peu importe le nombre de crises mondiales qui trouvent leur origine dans les inégalités mondiales, les intérêts à court terme des puissants l'ont emporté sur le bon sens collectif.

En 2016, nous avons vu les fruits de cette approche à courte vue. Désormais, les voix qui réclament le changement ne viennent plus seulement des avant-postes marginalisés des victimes de la mondialisation, mais également de l'intérieur, des pays riches et puissants. Les mécontentements de la mondialisation et ses mécontents ont atteint un point de non-retour dans les citadelles du capitalisme de casino et de la consommation. Ce mécontentement a été exprimé on ne peut plus clairement par la voie des urnes du Montana aux British Midlands, où des appels émotionnels à un retour, aussi indésirable soit-il, à un passé de gloires imaginées ou réelles, l'ont emporté sur la logique froide du statu quo. Ce crescendo de voix ne connaît désormais plus de frontières et se fait entendre partout. On ne peut plus en faire abstraction.

Les clichés éculés des avantages présumés de la mondialisation n'apportent aucun réconfort aux pays et aux populations marginalisés. Ces dernières sont restées à jeun pendant trop longtemps, étant donné que rien n'est sorti du robinet de la prospérité qui devait venir d'en haut, comme cela leur avait été promis. La

marée montante tant attendue qui devait redresser tous les navires est arrivée sous forme d'une montée des eaux qui menacent de submerger les petits États insulaires et d'un tsunami de consolidations d'entreprises qui a eu des effets néfastes sur les petits États, les petites entreprises, les petits agriculteurs et les pauvres. Cette année, nous devons combler l'écart entre nos attentes idéalistes et les nombreuses faiblesses qui se manifestent dans la réalité. La mondialisation aujourd'hui en tant que concept, système fondé sur des règles et des normes ou pratique internationale est déséquilibrée et non viable. C'est un système cassé, qui n'est pas irréparable mais qui doit être réformé d'urgence. La mondialisation bénéficie à quelques-uns et coûte cher à beaucoup trop. Pour reprendre une référence sportive, nous avons besoin de renouveler l'équipe.

C'est ce besoin pressant de mettre en place une approche nouvelle et porteuse de transformation qui donne son élan et un sentiment d'urgent au thème choisi par le Président pour le débat général de cette année, qui appelle à une force universelle de transformation du monde. Le Président a reconnu le potentiel des objectifs de développement durable dans cette transformation, et ce faisant il a fort justement diagnostiqué que nos difficultés existantes sont le fruit des inégalités que les objectifs de développement durable entendent combler. Notre volonté collective de réaliser ces objectifs est indissociable de notre action globale en faveur d'un monde plus juste et équitable. Nous devons accepter l'invitation du Président à repenser et reconfigurer notre pacte mondial, non pas en fonction des intérêts étroits des magnats des temps modernes, mais en élaborant des politiques et des programmes axés sur l'être humain.

Le Gouvernement saint-vincentais et grenadin a pleinement intégré le Programme 2030 dans sa planification. Il met l'accent sur le développement économique et la création d'emplois, la qualité de l'éducation, l'élimination de la pauvreté, le renforcement des institutions et de l'infrastructure, les énergies renouvelables, la résilience climatique ainsi que la santé, le bien-être et la sécurité de ses citoyens, qui sont autant d'éléments essentiels de nos plans de développement national à moyen terme.

Cette année, Saint-Vincent-et-les Grenadines a lancé un fonds d'affectation pour l'élimination de la faim, inspiré des objectifs de développement durable 1 et 2. Le fonds d'affectation pour l'élimination de la faim utilise un ensemble d'outils très précis et multiformes qui sont conçus pour qu'aucun citoyen ne

souffre de la faim à l'horizon 2020. Nous espérons que le fonds recevra l'appui généreux de nos partenaires de développement et deviendra un exemple de pratique optimale pouvant être adoptée et adaptée par d'autres petits États insulaires.

L'objectif de développement durable 7 appelle à développer les énergies renouvelables en mettant un accent particulier sur les petits États insulaires. Dans sa quête d'une énergie abordable et propre, notre pays a beaucoup investi dans le développement de ses ressources géothermiques. Nous prévoyons que d'ici à 2019, 50 % de nos ressources énergétiques nationales seront géothermiques et 80 % de notre bouquet énergétique sera composé d'énergies renouvelables, notamment les énergies hydroélectrique et solaire. Nous sommes redevables à la Clinton Global Initiative, au Fonds d'Abou Dhabi pour le développement, au Fonds international de développement agricole, à la Banque de développement des Caraïbes et à l'Agence internationale pour les énergies renouvelables, pour n'en citer que quelques-uns, de leur appui précieux à cette initiative.

Alors que les principaux émetteurs de gaz à effet de serre continuent d'hésiter, des ouragans de plus en plus fréquents et puissants continuent de balayer nos contrées et d'engloutir une grande partie de notre produit intérieur brut. Nous ressentons déjà les terribles conséquences des changements climatiques. Il ne faut pas se contenter de mettre l'accent sur l'atténuation, mais aussi insister sur l'adaptation, qui est une préoccupation plus immédiate. La courbe des températures est à la hausse, et les engagements pris par les pays en matière d'atténuation en amont de l'Accord de Paris de décembre 2015 nous placent sur une trajectoire d'augmentation des températures mondiales de 3 à 3,5 °C d'ici à la fin du siècle. Je félicite la communauté internationale d'avoir adopté en décembre dernier l'Accord de Paris sur les changements climatiques, qui était attendu impatiemment, et je félicite le Secrétaire général d'avoir organisé l'événement de haut niveau sur l'entrée en vigueur de l'Accord de Paris au début de la soixante et onzième session.

Cependant, les promesses faites dans l'Accord de Paris en vue d'atténuer les changements climatiques et de mobiliser une aide financière à cette fin sont inadéquates et inapplicables. De fait, comme l'a souligné le Président Obama dans la dernière allocution qu'il a prononcée à l'Organisation en sa qualité de Président des États-Unis, l'Accord de Paris n'est qu'un cadre; nous devons donc nous montrer plus ambitieux. L'incapacité

à mobiliser des moyens suffisants et à faciliter l'accès à l'aide financière promise en matière de lutte contre les changements climatiques est le reflet de la situation en matière d'aide publique au développement, à savoir que la majorité des pays développés n'y consacrent pas 0,7 % de leur revenu national brut comme il s'y étaient engagés, en 2002, dans le Consensus de Monterrey. L'accès à l'aide financière promise est extrêmement difficile.

Pour que la mondialisation connaisse une transformation légitime, elle doit être véritablement ouverte à tous. Cette ouverture doit être fondée sur les principes d'égalité souveraine et de non-ingérence consacrés dans la lettre et l'esprit de la Charte des Nations Unies et sur la fin de la promotion cynique des intérêts des grandes puissances aux dépens de la vie et des moyens de subsistance des populations. Ce cynisme et cette prétendue impuissance ne sont nulle part plus manifestes que dans le cas de la guerre civile qui déchire la République arabe syrienne depuis cinq ans. L'Assemblée et le Conseil de sécurité n'ont que trop souvent détourné le regard et gardé le silence face aux actes de pays qui cherchent à financer et à attiser la guerre et l'instabilité en Syrie. La diplomatie créative, plutôt que les victoires militaires, est clairement la voie à suivre pour mettre un terme à ce conflit.

L'impuissance liée à une incompétence voulue et la tyrannie que représente la non-intervention signifient que de nombreux pays sont constamment et injustement exclus de la promesse d'un monde intégré. Le peuple de l'État de Palestine est victime de cette impuissance, en dépit du fait que la Palestine est reconnue par une grande majorité de pays et de la nécessité évidente de créer un État indépendant d'un seul tenant et reconnu internationalement, où la population pourrait vivre en paix aux côtés de ses voisins israéliens.

En Amérique latine et dans les Caraïbes, les dirigeants progressistes et tournés vers la population qui ont osé rêver de solutions autres qu'un statu quo injuste sont une fois de plus punis pour leur impertinence – du maintien de l'embargo contre le noble peuple cubain à l'agitation provoquée de l'extérieur au Venezuela, en passant par le coup d'état parlementaire au Brésil. Nous entamons un chapitre nouveau mais tristement familier d'un livre qui est déjà souillé du sang des héros progressistes. Cependant, les complots d'antan, avec leurs mauvais tours et leurs divisions, échoueront face à la solidarité nouvelle qui a pris racine dans notre région. Nos États, membres de la Communauté des Caraïbes (CARICOM), de la Communauté des États d'Amérique

latine et des Caraïbes, de la Voie bolivarienne pour les peuples d'Amérique latine et signataires de l'Accord de coopération énergétique Petrocaribe, comprennent la force inébranlable qui émane de l'unité et du courage de nos convictions communes.

Cette année marque la prise de fonctions de la nouvelle Présidente démocratiquement élue de la République de Chine à Taiwan. Le Gouvernement saint-vincentais et grenadin réaffirme sa solidarité constante avec les aspirations du Gouvernement et du peuple taïwanais, qui se sont tenus à nos côtés tout au long de notre processus de développement après notre indépendance. Nous dénonçons la myopie d'un organe qui prétend que 24 millions de personnes n'existent pas et force les personnes à choisir entre deux magnifiques exemples de la noble civilisation chinoise. Ce comportement marginalise une population très dynamique et ouvre un espace qui permet à des opportunistes parasites de sacrifier les principes sur l'autel de leurs intérêts personnels. Nous devons reconnaître le comportement exemplaire de Taiwan sur la scène mondiale et son attachement au développement mondial. Il est grand temps qu'on permette à la République de Chine à Taiwan de participer de façon constructive aux travaux de tous les organes et programmes spécialisés du système des Nations Unies. Il n'y a absolument aucun argument qui convainc du contraire.

J'ai déjà évoqué par le passé le refus honteux de l'Organisation des Nations Unies de reconnaître son rôle indiscutable dans la propagation du choléra en Haïti. La catastrophe a maintenant tué plus de 10 000 Haïtiens, tandis que près de 800 000 autres sont contaminés. L'épidémie ne montre aucun signe d'essoufflement. Le mois dernier, l'ONU a reconnu tardivement sa responsabilité tout en continuant d'invoquer l'immunité de juridiction de l'Organisation pour refuser aux victimes de cette tragédie l'exercice de leurs droits fondamentaux. L'épidémie de choléra et l'incapacité de l'ONU d'y remédier ou de l'arrêter ont mis à nu une faillite morale et une lâcheté institutionnelle honteuses dissimulées derrière un subterfuge juridique. Le rapport du Rapporteur spécial sur l'extrême pauvreté et les droits de l'homme, M. Philip Alston, a qualifié la position de l'ONU à propos de l'épidémie de choléra de « moralement inadmissible, juridiquement indéfendable et politiquement contre-productive » (A/71/367, p. 2). Nous sommes d'accord.

Chez le voisin d'Haïti, la République dominicaine, la crise des droits de l'homme qui frappe des dizaines

de milliers de citoyens nés dominicains mais d'origine haïtienne reste non réglée. Tandis que la communauté des Caraïbes et d'autres acteurs ont tenté de persuader les autorités dominicaines de respecter les droits de ses citoyens et de les protéger contre l'apatridie et la persécution ethnique et raciale parrainée par l'État, l'indifférence des Nations Unies, elle, est totalement inacceptable.

M^{me} Young (Belize), Vice-Présidente, assume la présidence.

La quête résolue des communautés caribéennes de justice réparatrice pour les victimes de la traite transatlantique des esclaves – génocide des populations autochtones – continue de gagner en puissance. Des historiens, des économistes et autres universitaires, des avocats des droits de l'homme et des militants sociaux du monde entier se sont unis pour constituer une formidable force de plaidoyer et d'éducation autour de notre cause. Nos citoyens continuent de participer avec enthousiasme au processus de discussion et de sensibilisation. Nous demandons aux nations européennes qui ont créé et profité sans mesure de la traite indéfendable des êtres humains de se joindre à notre débat sur les contours d'une réponse juste et appropriée à cette tragédie monumentale et au sous-développement qu'elle a légué en conséquence.

Les effets inégaux des crises économique et financière de 2008 soulignent la nécessité d'une réforme de toutes les grandes institutions mondiales. Le monde entier est mis en difficulté par la dure réglementation financière qui entrave les transactions légitimes et met à mal les relations bancaires correspondantes.

Pour terminer, je souligne que le rêve d'un développement équitable ne peut être indéfiniment remis à plus tard. Imaginons un monde meilleur, un monde plus juste, un monde en paix, un monde avec un avenir sûr et durable – et œuvrons de concert en faveur de ce monde en nous libérant des erreurs du passé, des contraintes et des chaînes de l'impuissance apprise, mais confiants, optimistes et lucides quant aux possibilités illimitées d'une véritable coopération internationale. L'élan universel en faveur de la transformation du monde est urgent et nécessaire. Nous connaissons et ressentons cette vérité fondamentale. Le moment est venu de mener une action résolue et constructive. Attelons-nous à la tâche!

La Présidente par intérim (*parle en anglais*) :
Au nom de l'Assemblée générale, je tiens à remercier le

Premier Ministre, Ministre des finances, de la fonction publique, de la sécurité nationale, des affaires juridiques et des affaires grenadines de Saint-Vincent-et-les Grenadines, de l'allocution qu'il vient de prononcer.

M. Ralph Gonsalves, Premier Ministre, Ministre des finances, de la fonction publique, de la sécurité nationale, des affaires juridiques et des affaires grenadines de Saint-Vincent-et-les Grenadines, est escorté de la tribune.

Allocution de M. Enele Sosene Sopoaga, Premier Ministre et Ministre des services publics des Tuvalu.

La Présidente par intérim (*parle en anglais*) : L'Assemblée va maintenant entendre une allocution du Premier Ministre et Ministre des services publics des Tuvalu.

M. Enele Sosene Sopoaga, Premier Ministre et Ministre des services publics des Tuvalu, est escorté à la tribune.

La Présidente par intérim (*parle en anglais*) : J'ai le grand plaisir de souhaiter la bienvenue à S. E. M. Enele Sosene Sopoaga, Premier Ministre et Ministre des services publics des Tuvalu, et de l'inviter à prendre la parole devant l'Assemblée générale.

M. Sopoaga (Tuvalu) (*parle en anglais*) : Au nom du Gouvernement et du peuple tuvaluans, je transmets mes salutations aux Nations Unies. Nous offrons nos prières à ceux affectés par les tragiques pertes de vies résultant d'actes de violence ici dans le pays hôte, les États-Unis d'Amérique, et dans le monde entier.

Je voudrais aussi adresser les salutations des Tuvalu au Président de l'Assemblée générale, M. Peter Thomson, des Fidji, qui prend les rênes de la présente session. Tout en ayant conscience de l'énorme responsabilité qui a été confiée aux Fidji, nous avons pleine confiance dans la capacité de M. Thomson de nous aider à naviguer à travers les eaux agitées des océans du monde.

Plus petit Membre de la famille des Nations Unies, les Tuvalu demeurent attachés aux nobles valeurs et principes de l'ONU. Nous espérons vivement que, grâce à l'action menée par les Nations Unies, les peuples de toute race et de toute croyance, de tous les pays, petits et grands, en particulier ceux dont l'existence même est menacée par les dissensions, les conflits et plus particulièrement les effets du changement climatique causés par l'homme, seront sauvés.

Ces derniers jours, le leadership de l'Organisation a été mis à l'épreuve. Allons-nous, nous, les dirigeants, être capables de fournir un bateau, un canoë, qui flotte suffisamment pour protéger et sauver mêmes les plus petites îles de la planète? Le canoë des Nations Unies nous permettra-t-il de surfer sur la vague du progrès et sur celle de l'insécurité environnementale et des changements climatiques, ou nous enverra-t-il par le fond?

Les Tuvalu estiment prodigieusement encourageants l'initiative dont on fait montre les dirigeants de la planète au cours de la semaine écoulée, le fort leadership manifesté par le Secrétaire général et la bonne volonté de l'humanité qui continue de prévaloir. L'adoption de la Déclaration de New York pour les réfugiés et les migrants (résolution 71/1), l'engagement résolu à mettre en œuvre le Programme de développement durable à l'horizon 2030 et la ratification par de nombreux pays de l'Accord de Paris sur les changements climatiques nous redonnent espoir et un sentiment de confiance renouvelé dans l'action de l'ONU et dans sa capacité de répondre à notre aspiration à la sécurité, au progrès et à la protection de nos droits fondamentaux.

Maintenant nous devons joindre le geste à la parole. Les Tuvalu se félicitent de l'important rôle de chef de file joué par les États-Unis d'Amérique, d'autres grands émetteurs de gaz à effet de serre et les petits États insulaires en développement – sans exception, des îles du Pacifique à celles des autres régions comme les Caraïbes et l'océan Indien – s'agissant de ratifier l'Accord de Paris sur les changements climatiques. Mais cela ne suffit pas. Nous devons veiller à ce que l'Accord de Paris entre en vigueur. Il doit être pleinement détaillé et opérationnel le plus rapidement possible aux fins d'une réelle adaptation et atténuation.

Les nations atolls comme les Tuvalu, Kiribati, les Îles Marshall, les Maldives, les Tokélaou et tous les autres petits États insulaires en développement – les Fidji, la Papouasie-Nouvelle-Guinée, le Vanuatu et le Samoa – pâtissent déjà des effets des changements climatiques et de l'élévation du niveau de la mer. Beaucoup prédisent leur totale extinction si rien n'est fait d'urgence. On ne peut ni ne doit laisser cela se produire. Il serait honteux que l'humanité laisse une telle chose se produire. Il serait honteux que nous, présents dans cette salle, ne prenions pas de mesures pour faire en sorte que cela n'arrive pas.

C'est pourquoi les Tuvalu appellent tous les États à faire en sorte que les efforts collectifs que nous menons dans le cadre de l'Accord de Paris maintiennent la hausse de la température mondiale moyenne à moins de 1,5 °C par rapport aux niveaux préindustriels, non seulement en vue d'atteindre les objectifs définis dans l'Accord de Paris sur les changements climatiques, mais aussi afin que nous soyons sauvés et que notre survie future soit assurée. Nous prions pour que, dans le cadre de l'ONU, la conscience et la bonne volonté de l'humanité entendent davantage notre modeste voix et prendront sans tarder des mesures concrètes.

Nous devons également veiller à ce que l'action que nous menons face aux déplacements de personnes prenne en considération la protection des droits des personnes déplacées par les effets des changements climatiques. À cette fin, nous avons besoin d'un cadre juridique pour garantir les droits de l'homme et la sécurité. Les Tuvalu ont proposé un projet de résolution de l'ONU pour faciliter la mise en place d'un tel cadre.

Au nom des Tuvalu, je rends hommage au Secrétaire général, M. Ban Ki-moon, pour son leadership déterminé et son attachement aux nobles principes consacrés par la Charte des Nations Unies et aux peuples du monde. Nous avons fait d'énormes avancées sous sa direction. Alors qu'il s'apprête à quitter l'ONU, je lui souhaite à lui et à sa famille plein succès dans leurs futurs projets.

Les travaux de l'Assemblée générale à sa soixante et onzième session ne sont pas différents de ceux de ses sessions précédentes, à l'exception de leur caractère d'urgence. Les Tuvalu accueillent avec satisfaction le rapport du Secrétaire général (A/71/1) et appuient le thème de la présente session : « Les objectifs de développement durable, force universelle de transformation du monde ». Néanmoins, comme l'indique le Secrétaire général dans son rapport, il faut vraiment prendre sans tarder des mesures afin de relever des défis mondiaux de plus en plus nombreux et complexes. Il est tout aussi important que nous luttons contre les inégalités entre les sexes et garantissons les droits des personnes handicapées.

Concernant la paix et la sécurité, nous saluons l'action menée par l'ONU sur de nombreux fronts et encourageons la poursuite de ces efforts en vue de parvenir à un règlement durable des conflits prolongés en Syrie, en Ukraine et dans d'autres points chauds dans le monde. La perte de vies précieuses et les souffrances

subies sont totalement inacceptables et il faut y mettre fin.

Nous accueillons avec satisfaction et avons encouragé la normalisation des relations diplomatiques entre Cuba et les États-Unis d'Amérique. Nous considérons cependant que, dans l'intérêt de la paix et de la sécurité, il est important que ces relations se traduisent de manière concrète dans d'autres domaines de coopération. Nous devons bien entendu saluer l'appui et la contribution humanitaires de Cuba, y compris l'appui que cette dernière apporte aux Tuvaluans sous forme de bourses d'études et de formation, dont nous avons énormément bénéficié.

Les actes de provocation de la République populaire démocratique de Corée à l'égard de la République de Corée et leurs possibles répercussions sur la paix et la sécurité dans le monde, y compris notre région de l'océan Pacifique, sont totalement inacceptables. Nous condamnons ces actes et demandons instamment que des mesures soient prises sans tarder pour les faire cesser le plus tôt possible.

Nous sommes également préoccupés par le déni persistant du droit des 24 millions de personnes en République de Chine à Taiwan à voir leur pays redevenir Membre de l'ONU afin de pouvoir participer aux travaux de l'Organisation et de ses institutions spécialisées. Nous devons reconnaître que Taiwan est une démocratie dynamique, qui a récemment élu une nouvelle Présidente qui a été investie dans ses fonctions. Il faut également saluer les réels efforts déployés par Taiwan à l'appui de diverses initiatives de développement et dans le domaine humanitaire, y compris aux Tuvalu et dans de nombreux pays en développement. Au moment où nous nous lançons dans la réalisation des objectifs de développement durable, l'appui direct et indirect de Taiwan contribuera grandement à tirer parti de partenariats existants. Taiwan participe déjà aux travaux de nombreuses institutions spécialisées des Nations Unies, notamment l'Organisation mondiale de la Santé et l'Organisation de l'aviation civile internationale. Nous sommes donc convaincus que Taiwan doit être reconnu au niveau international, devenir un membre actif de tous les organismes du système des Nations Unies et participer à leurs travaux.

Dans le même ordre d'idées, le principe d'autodétermination doit également être respecté et appliqué. Les violations constantes des droits de l'homme en Papouasie occidentale et la volonté de ce territoire de parvenir à l'autodétermination sont une réalité, que

l'Assemblée générale ne peut continuer d'ignorer. Elle doit en tenir compte. Elle ne doit pas être aveuglée par les actions menées sous le couvert des principes de non-ingérence et de souveraineté. L'ONU doit prendre des mesures à cet égard et trouver une solution applicable pour accorder l'autonomie aux peuples autochtones de Papouasie occidentale.

Nous nous félicitons du front uni maintenant présenté en matière de développement, à savoir le Programme de développement durable à l'horizon 2030, qui s'appuie sur les principes clefs d'interdépendance, d'universalité et de solidarité. Aucun pays, petit ou grand, riche ou pauvre, ne peut atteindre seul les objectifs de développement durable. Nous devons coopérer dans le cadre de partenariats durables et véritables afin d'atteindre tous ces objectifs dans l'intérêt de tous. Nous devons cependant axer en priorité notre attention sur les personnes en marge de nos sociétés, qui peuvent facilement être laissées de côté. Nous sommes bel et bien leur lueur d'espoir. Nous devons trouver des solutions concrètes et opportune pour corriger les inégalités de base et lever les principales incertitudes qui persistent. Notre Programme 2030 doit permettre de garantir les droits fondamentaux et le bien-être de tous les citoyens, parmi les générations actuelles et futures.

Notre unité est basée sur la diversité. L'efficacité de l'ONU ne peut être mesurée qu'à l'aune de toutes les initiatives nationales et régionales positives prises dans leur ensemble. Nous apprécions donc le travail qui a abouti aux Modalités d'action accélérées des petits États insulaires en développement, ou Orientations de Samoa, et considérons que, afin de ne pas laisser de côté des petits États insulaires en développement tels les Tuvalu, il est essentiel que les Orientations de Samoa soient mises en œuvre dans leur intégralité et que des ressources adéquates soient consacrées aux petits États insulaires en développement dans tous les organismes et programmes des Nations Unies.

Les Tuvalu ont récemment lancé leur propre stratégie nationale de développement durable. Appelée Te Kakeega III, qui signifie « progrès » en tuvaluan, elle cadre avec le Programme 2030. La stratégie Te Kakeega III est basée sur le thème « Protéger et sauver les Tuvalu » et sur les principes d'appropriation et de prise en main au niveau local du développement et de participation de tous à la prise de décisions, ainsi que sur la confiance et le respect mutuels dans le cadre de notre collaboration avec nos partenaires. Nous saluons les précieuses contributions de nos partenaires de développement :

l'Australie, la Nouvelle-Zélande, le Japon, l'Union européenne et la République de Chine à Taiwan, ainsi que celles de tous nos autres partenaires bilatéraux et multilatéraux. À terme, l'objectif de la stratégie Te Kakeega III est de renforcer la résilience des Tuvalu et de réduire la vulnérabilité propre à leur territoire terrestre, leurs eaux territoriales, leur biodiversité et, surtout, leur population grâce à l'éducation, la formation et le renforcement des capacités. Les Tuvalu se félicitent de l'établissement de partenariats durables et véritables avec la communauté internationale. Tous les pays doivent avancer ensemble – à une allure différente, certes, mais petit à petit néanmoins. Chaque pays doit fixer ses propres caps, conformément à ses capacités et à sa situation particulière.

Des lacunes fondamentales existent dans la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement (OMD), en particulier dans les pays les moins avancés qui sont aussi des petits États insulaires en développement, comme mon propre pays, les Tuvalu. Bien que les indices de pauvreté dans nos pays aient pu s'améliorer, nos nations atolls se heurteront toujours à des difficultés de développement et notre degré de vulnérabilité et de fragilité continuera de nous poser des défis singuliers, aussi bien intentionnés et bien planifiés que soient nos actions. En conséquence, il faut offrir des possibilités particulières aux petits États insulaires en développement et aux pays les moins avancés. Nous ne devons plus subir les lacunes que nous avons connues dans le cadre des OMD. Il faut établir des partenariats véritables qui nous permettront de relever les défis particuliers et singuliers qui nous sont propres.

Quelles que soient les bonnes intentions et la bonne élaboration de nos stratégies nationales de développement durable, nos efforts, notre survie et notre sécurité à long terme seront gravement compromis si des mesures urgentes relatives aux changements climatiques ne sont pas prises à tous les niveaux. Selon nous, les causes et les effets des changements climatiques, y compris les menaces à la survie des populations dans le monde entier, en particulier dans les petits États insulaires en développement, ont été expliqués de façon approfondie, d'abord dans la pléthore des documents de l'Organisation des Nations Unies, et à présent dans l'Accord de Paris sur les changements climatiques. L'époque des discours est révolue; le moment de l'action est venu, pour assurer le plein développement et l'application intégrale de l'accord conclu. Nous devons veiller à ce que nos engagements pris au titre de l'Accord de Paris soient tous honorés.

Les Tuvalu ont tout mis en œuvre pour apporter leur contribution – bien que petite et modeste – aux débats mondiaux, et nous sommes fiers d'avoir participé aux négociations sur les changements climatiques depuis le Sommet de Rio, malgré toutes les difficultés, en dépit des hauts et des bas, et cela jusqu'à la vingt et unième session de la Conférence des Parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques qui a abouti, avec succès, à l'Accord de Paris sur les changements climatiques. En avril, les Tuvalu ont été parmi les premiers pays à signer et à ratifier l'Accord de Paris.

En termes concrets, nous ne renonçons pas. Nous ne renoncerons jamais. Nous sommes attachés à réduire nos émissions de gaz à effet de serre, comme nous l'avons déclaré dans nos contributions prévues déterminées au niveau national, et d'ici 2020 nous aurons atteint notre objectif de production de 100 % de notre électricité au moyen de sources renouvelables. Les Tuvalu ont également créé un Fonds de survie des Tuvalu face aux changements climatiques, en utilisant leurs maigres ressources financières, pour démontrer que nous sommes sérieux lorsqu'il s'agit de sauver notre peuple et de lui permettre de rester à jamais dans les îles. Le Fonds de survie est devenu un catalyseur pour nouer des partenariats importants avec le reste du monde.

Toutefois, nous sommes bien incapables de financer à nous seuls l'immense coût de l'adaptation aux conséquences des changements climatiques. À cet égard, nous sommes vivement reconnaissants de l'appui bilatéral qui nous a été fourni, du soutien des organismes du Conseil des organisations régionales du Pacifique et de plusieurs organismes des Nations Unies dans la région de l'Asie et du Pacifique, ainsi que du travail du Fonds vert pour le climat et de son conseil. Les Tuvalu sont actuellement l'un des deux seuls petits États insulaires en développement du Pacifique qui ait un financement approuvé pour un travail d'adaptation sur le terrain. Nous remercions le Programme des Nations Unies pour le développement de son partenariat avec les Tuvalu pour l'élaboration de notre proposition. Nous remercions aussi les deux coprésidents et les membres du Conseil du Fonds vert pour le climat, en particulier les représentants des petits États insulaires en développement au Conseil, de leur examen favorable. Certes, nous nous félicitons de l'assistance fournie, mais nous continuons d'avoir besoin d'aide pour développer nos capacités nationales en matière de rédaction de propositions de projets et de présentation de rapports d'étape. Je tiens à assurer les membres et les partenaires

du Fonds vert pour le climat de l'engagement total des Tuvalu pour garantir le succès du projet approuvé et, bien sûr, de notre pleine coopération au cours des partenariats futurs avec le Fonds.

Nous sommes également très reconnaissants de l'aide que nous avons reçue après le passage du cyclone tropical Pam en 2015. Néanmoins, nous pensons qu'il faut établir un mécanisme plus systématique pour faire face aux catastrophes dans les petits États insulaires en développement, en particulier ceux du Pacifique. Nous avons proposé la création d'un dispositif d'assurance contre les changements climatiques dans le Pacifique pour nous aider à recevoir une assistance en temps opportun en cas de catastrophe, sans devoir attendre la mise en place de partenariats ni les interventions de nos partenaires.

Nous nous félicitons de ce que l'Organisation des Nations Unies organise l'année prochaine la Conférence sur les océans. Les pays insulaires du Pacifique ont joué un rôle déterminant pour veiller à ce que les océans soient inclus dans les objectifs de développement durable. Les océans constituent la base même de notre vie. En conséquence, nous soulignons la nécessité d'une action collective pour aborder comme il convient les questions de la pêche illicite, non déclarée et non réglementée, de l'acidification des océans, de la protection de la diversité biologique au-delà des limites de la juridiction nationale, et des réformes de la Convention des Nations Unies sur le droit de la mer, afin de protéger les ressources naturelles de nos îles.

Au lieu de toujours ressasser la même rengaine au sujet de la bonne gouvernance et des solutions politiques, nous avons besoin de faire preuve de probité morale et d'introspection pour traiter la question des océans. Plus que jamais, nous avons besoin de l'aide de Dieu tout-puissant pour nous guider dans notre travail. Nous devons placer Dieu au cœur de nos efforts humains et des entreprises de l'Organisation des Nations Unies pour veiller à atteindre notre destination ensemble. La semaine prochaine, les Tuvalu fêteront le trentième anniversaire de leur indépendance. Je demande aux membres d'être les partenaires des Tuvalu et de Dieu alors que nous avançons ensemble.

Je souhaite à l'Assemblée qu'elle atteigne avec succès tous ses objectifs au cours de la présente session. Je tiens à réaffirmer que les Tuvalu sont pleinement attachés au multilatéralisme. Nous pensons que nous ne pouvons pas survivre en tant qu'État sans l'Organisation des Nations Unies. Si nous sauvons les Tuvalu, et les

petits États insulaires en développement, grâce aux objectifs de développement durable, en particulier l'objectif 13, sur les changements climatiques, et l'objectif 14, sur les océans, nous sauverons le monde. Que Dieu bénisse l'Organisation des Nations Unies. Que Dieu bénisse les Tuvalu.

La Présidente par intérim (*parle en anglais*) : Au nom de l'Assemblée générale, je tiens à remercier le Premier Ministre et Ministre des services publics des Tuvalu de l'allocation qu'il vient de prononcer.

M. Enele Sosene Sopoaga, Premier Ministre et Ministre des services publics des Tuvalu, est escorté de la tribune.

Allocution de M. Patrice Emery Trovoada, Premier Ministre de la République démocratique de Sao Tomé-et-Principe

La Présidente par intérim (*parle en anglais*) : L'Assemblée va maintenant entendre une allocution du Premier Ministre de la République démocratique de Sao Tomé-et-Principe.

M. Patrice Emery Trovoada, Premier Ministre de la République démocratique de Sao Tomé-et-Principe, est escorté à la tribune.

La Présidente par intérim (*parle en anglais*) : J'ai le grand plaisir de souhaiter la bienvenue à S. E. M. Patrice Emery Trovoada, Premier Ministre de la République démocratique de Sao Tomé-et-Principe, et de l'inviter à prendre la parole devant l'Assemblée générale.

M. Trovoada (Sao Tomé-et-Principe) : Cette soixante et onzième session du débat général de l'Assemblée générale me donne l'agréable plaisir, au nom de la République démocratique de Sao Tomé-et-Principe, de féliciter le Président Peter Thomson pour son élection, lui souhaitant plein succès durant sa présidence qui, nous l'espérons, permettra à l'Organisation des Nations Unies de progresser dans l'examen et la résolution des principales questions qui affectent nos peuples respectifs et notre planète dans son ensemble, dans la continuité de l'adoption ici même l'année dernière des objectifs du développement durable à l'horizon 2030.

C'est aussi le moment pour notre délégation de rendre hommage au Secrétaire général Ban Ki-moon pour ses efforts soutenus au cours de ses deux mandats pour faire grandir l'Organisation et renforcer son rôle et son intervention, fondamentalement en faveur de la

paix, de la démocratie et de la protection de la vie sous toutes ses formes et composantes.

Cet exercice annuel que nous faisons du haut de cette tribune peut être interprété à bien des égards par les peuples que nous représentons comme un acte d'impuissance, le constat étant fait que le monde continue sous tension, avec son lot quotidien de souffrances indescriptibles, fruits de conflits anciens, de conflits mal gérés et de conflits nouveaux. À l'heure où le traitement réservé aux réfugiés qui fuient la guerre ou la faim ou les deux à la fois se heurte à la montée des populismes et des extrémismes, les démocraties des pays riches semblent apporter les fausses réponses aux vrais problèmes, les rendant encore plus complexes, stigmatisant et isolant nos semblables, avec des slogans simplistes et des schémas réducteurs, augmentant les clivages entre peuples, civilisations et cultures.

Nous nous réjouissons de la tenue de la réunion de haut niveau, il y a quelques jours ici au Siège, sur les réfugiés, mais l'ONU, et particulièrement le Conseil de sécurité, doit se surpasser pour régler définitivement ces conflits qui alimentent le terrorisme, la disparition des États et le désespoir des populations. Dans ce sens, nous attendons l'adoption urgente du projet de convention générale sur le terrorisme.

Il nous paraît essentiel que l'Organisation puisse créer des mécanismes plus contraignants pour assurer la solidarité effective aux victimes des guerres et du terrorisme et forcer des solutions aux conflits anciens et récents, en particulier le conflit israélo-palestinien, le conflit syrien, le conflit libyen et les implantations des groupes terroristes au Sahel. Le prix à payer pour ces conflits nous oblige à déployer une politique de prévention pour que d'autres points de conflits ne surgissent, veillant à ce que le respect de l'intégrité de la personne humaine soit assuré en permanence par les États, ainsi que le droit à l'expression libre et aux élections régulières, justes et transparentes, et enfin que les engagements pris au sortir des crises soient respectés par les parties prenantes.

Nous nous félicitons du retour à la paix et de la conclusion du processus électoral en République centrafricaine; nous encourageons l'appui à la réalisation dans les meilleures conditions des élections libres et pacifiques en République démocratique du Congo; et nous réaffirmons notre attachement au dialogue et à la concertation entre les États voisins en vue de la stabilisation du Soudan du Sud, du Burundi et de la Somalie. Nous saluons également l'accord de paix en

Colombie et l'amélioration des relations entre Cuba et les États-Unis d'Amérique.

Les véritables progrès de l'humanité se sont toujours manifestés quand le vivre-ensemble et la recherche de solutions ont été à l'ordre du jour grâce à l'ouverture de nos esprits et de nos cœurs aux différences, à la nouveauté, à la tolérance et au respect de l'autre. Nous croyons profondément en l'Organisation comme le véhicule idéal pour harmoniser notre monde, respectant les différences, les cultures, les modèles et les systèmes de gouvernement, mais également pour construire des solutions intelligentes axées sur la coopération et les échanges générateurs de richesses, de prospérité et de paix durable pour chacun et pour tous.

La place du développement durable, ces deux dernières sessions, dans l'échelle des priorités de l'Assemblée générale démontre sans nul doute l'esprit d'inclusion qui nous anime mais, de toute évidence, cette croyance en l'inclusion et dans la recherche du développement durable, de la paix et de la sécurité ne peut se matérialiser que si nous réformons l'Organisation, la rendant plus crédible, plus effective, plus efficace et plus représentative, en cessant notamment de maintenir l'Afrique comme le seul et unique continent sans siège permanent au Conseil de sécurité.

Mon pays, Sao Tomé-et-Principe, est une jeune démocratie qui fonctionne depuis près de 26 ans et qui vient en août dernier encore une fois d'élire démocratiquement son quatrième président de la République. État insulaire, deuxième État le plus petit d'Afrique, sans ressources minières, nous avons néanmoins fait de notables progrès en matière de développement humain, ayant un taux de scolarisation supérieur à 97 %, une couverture en matière d'accès à l'électricité de plus de 60 %, un taux de pénétration d'Internet en croissance exponentielle, le paludisme parmi les plus faibles taux d'Afrique et des progrès reconnus en matière de gouvernance et de climat des affaires. Sans nul doute, nous sommes dans les conditions apparentes de réaliser les objectifs de développement durable à l'horizon 2030.

Si, dans notre pays, le défi de la démocratie et de la stabilité politique est assuré par la solidité de nos institutions, le dynamisme de notre société civile et le bon sens de notre classe politique, pouvoir et opposition confondus, cela ne représente pas nécessairement un bonus en matière de croissance économique, notamment en ce qui concerne la captation des financements longs nécessaires à l'édification des infrastructures

structurantes pour accueillir les investissements privés générateurs d'emplois pour les jeunes, de richesses et de revenus fiscaux pour l'État. Cela nous amène à considérer qu'il n'y a pas d'acquis démocratiques pérennes s'il n'y a pas de croissance économique soutenue quand vous avez 60 % de votre population en dessous de l'âge de 20 ans. Ce potentiel ne peut être ignoré, compte tenu de son caractère extrêmement déstabilisant en cas d'échec des politiques de développement.

Nous, Gouvernement, faisons notre part; nous posons des actes, des réformes et obtenons des résultats, mais nous invitons également les nations développées à faire en sorte que leur engagement sur le financement du développement durable soit respecté à travers, entre autres, les divers mécanismes annoncés depuis la réunion d'Addis-Abeba sur le financement du développement, en juillet 2015, et durant la Conférence des Parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques à Paris. Nous lançons également un appel aux institutions financières multilatérales dans le sens du renforcement des crédits concessionnels.

L'impulsion universelle pour transformer le monde, c'est possible essentiellement grâce à la mobilisation financière. Cette manne financière capable d'électrifier le continent, d'irriguer les champs, de combattre les maladies endémiques et la faim et d'encourager la formation professionnelle, elle existe, nous la côtoyons tous les jours sur le marché des capitaux et dans la presse économique et financière, d'où la nécessité de passer aux actes. L'accès au crédit pour le développement reste la seule réponse et permettra également de relancer l'économie globale avec les conditionnalités nécessaires à l'atténuation des risques, à la bonne gouvernance et à la lutte contre les flux financiers illégaux.

L'Afrique, mon continent, est en retard sur pratiquement tous les indices de développement humain – cette même Afrique qui a payé un lourd tribut au développement des autres nations depuis des siècles, mais ne refaisons pas l'histoire, faisons plutôt preuve de bon sens et d'opportunisme. L'Afrique reste un continent d'opportunité pour tous, avec ses ressources minières, ses terres arables, ses forêts, ses fleuves et surtout sa jeunesse.

Nous allons avoir cette année à élire une nouvelle personnalité pour diriger l'Organisation, et cette élection devra s'effectuer dans les conditions objectives idéales capables de galvaniser tous les appuis nécessaires à

la réalisation de cette noble et fondamentale mission difficile, au service de la paix et du développement de l'humanité.

Sao Tomé-et-Principe réitère son engagement au sein de la communauté internationale pour œuvrer pour l'édification d'un monde meilleur pour tous. Je souhaite plein succès à nos travaux.

La Présidente par intérim (*parle en anglais*) : Au nom de l'Assemblée générale, je tiens à remercier le Premier Ministre de la République démocratique de Sao Tomé-et-Principe de l'allocution qu'il vient de prononcer.

M. Patrice Emery Trovoada, Premier Ministre de la République démocratique de Sao Tomé-et-Principe, est escorté de la tribune.

Allocution de M^{me} Delcy Eloina Rodriguez Gómez, Vice-Présidente politique et Ministre des affaires étrangères de la République bolivarienne du Venezuela

La Présidente par intérim (*parle en anglais*) : L'Assemblée va maintenant entendre une allocution de la Vice-Présidente politique et Ministre des affaires étrangères de la République bolivarienne du Venezuela.

M^{me} Delcy Eloina Rodriguez Gómez, Vice-Présidente politique et Ministre des affaires étrangères de la République bolivarienne du Venezuela, est escortée à la tribune.

La Présidente par intérim (*parle en anglais*) : J'ai le grand plaisir de souhaiter la bienvenue à S. E. M^{me} Delcy Eloina Rodriguez Gómez, Vice-Présidente politique et Ministre des affaires étrangères de la République bolivarienne du Venezuela, et de l'inviter à prendre la parole devant l'Assemblée.

M^{me} Rodríguez Gómez (République bolivarienne du Venezuela) (*parle en espagnol*) : Au nom du Président de la République bolivarienne du Venezuela, Nicolás Maduro Moros, je tiens à féliciter le Président de l'Assemblée générale à sa soixante et onzième session d'avoir été élu pour diriger ses travaux. Nous nous déclarons fermement résolus à contribuer à la réussite de son mandat et, en définitive, au renforcement de l'autorité de l'Assemblée, organe le plus démocratique et le plus représentatif de l'Organisation des Nations Unies.

Nous voici réunis dans le temple du système multilatéral, lequel a pour bannière les principes fondamentaux qui régissent les relations internationales

entre États égaux et souverains. La République bolivarienne du Venezuela fait siens les buts et principes inscrits dans la Charte des Nations Unies, qui sont axés autour du respect du droit à l'autodétermination des peuples, ainsi que du droit à la souveraineté, à l'indépendance et à l'intégrité territoriale des États – fondements de la coexistence pacifique entre les nations, dans le cadre d'un système multinational. Présent au Conseil de sécurité en tant que membre non permanent depuis janvier 2015, le Venezuela entend réaffirmer la primauté de la souveraineté, de l'indépendance politique, de l'autodétermination et du règlement pacifique des différends.

Il y a un an, dans cette même salle, les chefs d'État et de gouvernement ont adopté le Programme de développement durable à l'horizon 2030, avec pour objectif ultime l'élimination de la faim et de la pauvreté, en rappelant que ledit Programme est axé sur l'humain, et qu'il est universel et porteur de transformation. Cela étant, qu'il me soit permis d'appeler l'attention sur le principal obstacle que le monde va devoir surmonter pour atteindre ces nobles buts. Le modèle capitaliste entrave considérablement le droit au développement des peuples, crée des inégalités profondes et menace l'existence même de la planète et de l'espèce humaine. Ces 50 dernières années, la consommation engendrée par le capitalisme a réussi à faire fondre les calottes polaires, créant en outre sur la planète des conditions climatiques intenable. Le pape François l'a bien dit dans sa lettre encyclique *Laudato Si'* : les actions de l'homme et son modèle de production et de consommation ont transformé la planète en une immense décharge d'ordures. C'est un modèle entretenu et développé par l'expansion de la violence dans ses différentes manifestations, qu'il s'agisse de conflits internes ou de guerres touchant de vastes territoires.

En 2015, les dépenses militaires mondiales se sont élevées à 1 700 milliards de dollars, montant global dont les seuls États-Unis consacrent un tiers au financement de leurs guerres et de leurs agressions impérialistes – ce qui représente 600 milliards de dollars, chiffre que certains de nos pays ont du mal à imaginer. Les États-Unis détiennent près de 800 bases militaires dans le monde, dont l'entretien coûte environ 100 milliards de dollars par an. Ce n'est pas sans raison qu'en 1968, Martin Luther King a qualifié les États-Unis de premier pourvoyeur de violence dans le monde.

Les conflits qui ont marqué cinq siècles de violence meurtrière illustrent bien le lien intrinsèque

entre violence et expansion capitaliste. Au XVI^e siècle, le bilan des conflits s'est élevé à 1,6 million de morts. Au XVII^e siècle, ce chiffre est passé à 6,1 millions de morts. Au XVIII^e siècle, on a dénombré 7 millions de morts. Au XIX^e siècle, ce bilan a atteint 19,4 millions de morts et, au XX^e siècle, 109,7 millions de morts ont été provoqués par les conflits et la violence meurtrière. Cette dramatique évolution historique de la violence meurtrière s'est accompagnée de l'expansion du capitalisme et de ses effets financiers. En cinq siècles, donc, le ratio de violence meurtrière est passé de 0,32 à 4,35. Notre planète est aujourd'hui beaucoup plus violente. Dans leur forme contemporaine, les guerres ont également traversé des changements. Aujourd'hui, les conflits internes sont prédominants, ce qui est plus marqué encore dans les pays pauvres. Pour ne donner qu'un exemple éloquent, le rapport des Nations Unies publié en 2005 a introduit une donnée tragique sur le lien entre violence et capitalisme : sur les 3 millions de morts résultant des conflits depuis 1990, 2 millions étaient des enfants.

Le capitalisme menace gravement l'avenir de l'humanité. Le terrorisme, manifestation terrible de la violence meurtrière, se transforme lui-aussi, devenant de plus en plus violent et se déployant de plus en plus, s'attaquant aux pays pauvres ou déjà dévastés, nourrissant des desseins géopolitiques qui visent l'effondrement des États et de leurs institutions, et permettant l'appropriation illégitime de leurs ressources stratégiques. Le Venezuela rejette le terrorisme sous toutes ses formes et condamne les deux pions, deux mesures que certaines puissances hégémoniques utilisent pour instaurer une distinction artificielle entre divers terrorismes. Le terrorisme est bon s'il va dans le sens de leurs intérêts et s'il vise à renverser les gouvernements qui ne s'alignent pas sur leurs prétentions; mais il est mauvais dès lors que, par un effet boomerang, leurs propres populations en sont victimes.

Comme nous l'avons vu, le capitalisme est fatal pour la paix. Au fil des derniers siècles d'expansion de ce modèle, la violence meurtrière a fait toujours plus de victimes et a profondément aggravé les inégalités. En guise d'illustration de sa plus grande contradiction, les richesses produites aujourd'hui seraient suffisantes pour tous les habitants de la planète. Pourtant, elles finissent dans les mains de quelques rares personnes, ce qui a concentré la pauvreté dans les pays du Sud, principalement, ainsi que dans certains pays du Centre. Le fossé entre les riches et les pauvres s'est donc creusé de manière disproportionnée. Le cas des États-Unis est

particulièrement éloquent puisque, entre 1942 et 2010, ledit fossé a triplé de volume. Pour ne donner qu'un seul exemple, en 1978, un travailleur moyen de la classe ouvrière gagnait 48 000 dollars par an, et un cadre supérieur 393 000 dollars. En 2010, le même ouvrier gagnait 33 000 dollars et le cadre supérieur accumulait plus de 1,1 million de dollars chaque année.

Selon l'organisation Oxfam, 1 % des habitants de la planète sont détenteurs d'une richesse équivalente à celle de 90 % de la population mondiale. Mais, le plus frappant, c'est que ce phénomène n'est pas uniforme dans le monde : il est plus marqué dans les pays en développement, et pire encore dans certains secteurs, où le gouffre entre ceux qui gaspillent et ceux qui meurent de faim dans le monde est incroyablement immense. Le capital est désormais tellement concentré qu'il est devenu une richesse improductive et spéculative, qui alimente de manière nuisible les secteurs économiques tels que la communication, l'énergie, la banque et les finances, entre autres. Nous sommes à l'ère de la banalisation de l'enrichissement non productif. Il s'agit d'un modèle qui s'appuie sur la violence et qui transforme la paix en une lointaine aspiration de l'humanité. Il suffit pour s'en rendre compte de passer en revue les conflits qui font peser les plus graves menaces sur la paix et la stabilité mondiales.

La question palestinienne est toujours une cause sans solution pour l'humanité tout entière, et les crimes de guerre et les violations massives des droits de l'homme dont est victime le peuple palestinien sont le lot quotidien d'une population qui résiste à des crimes atroces. À titre d'exemple, en l'an 2000, l'occupation illégitime a entraîné d'énormes reculs en matière de développement humain, puisqu'en à peine trois ans, le taux de pauvreté est passé de 20 % à 55 %, proportion qui a encore empiré aujourd'hui. Je ne trouverais pas le temps d'évoquer le nombre et la diversité des violations des droits de l'homme qui sont commises à tout moment contre le peuple palestinien.

Le Venezuela appuie le droit à l'autodétermination de la Palestine, à travers l'existence d'un État libre, souverain et indépendant, et c'est pourquoi mon pays considère que l'ONU doit le plus tôt possible décider d'admettre la Palestine en tant que Membre à part entière. Nous plaidons en faveur de la création d'un État palestinien à l'intérieur des frontières de 1967, sûres et internationalement reconnues, avec Jérusalem-Est pour capitale. Notre pays appelle Israël à mettre fin à l'occupation persistante des territoires qui appartiennent

à l'État de Palestine. L'occupation de ces territoires par Israël, ainsi que les politiques qui en découlent, sont la cause principale des violations des droits de l'homme des citoyens palestiniens et du droit international humanitaire. De la même manière, le Venezuela exige la levée définitive du blocus illégal imposé à la bande de Gaza depuis 2007, qui constitue une violation flagrante des droits de l'homme de cette population. Il n'y aura pas de paix au Moyen-Orient tant qu'Israël continuera à nier les droits fondamentaux du peuple palestinien, notamment son droit à l'autodétermination.

En ce qui concerne l'Iraq, la justification de la deuxième invasion du pays en 2003 avait reposait sur une vérité, qui non seulement n'a pas été vérifiée à l'époque mais qui, des années plus tard, a été reconnue comme un mensonge par les principaux envahisseurs. Cette invasion militaire a été précédée d'une campagne de propagande efficace articulée autour de quatre axes. Aucun des arguments n'était vrai. Les armes de destruction massive, qui avaient conduit à l'invasion de l'Iraq, n'ont jamais existé. Ce qu'on appelle traditionnellement le renseignement est devenu propagande de guerre. Les grands groupes médiatiques, agissant en tant qu'authentiques monopoles pour façonner l'opinion publique, ont mis au point de véritables campagnes qui ont précédé et justifié les interventions impérialistes.

S'agissant de la Libye, en 2011, l'Organisation du Traité de l'Atlantique Nord a mené une intervention militaire, qui a plongé le pays dans la violence, en a fait une victime des groupes terroristes, a réduit son indice de développement humain et perturbé ses mécanismes de coopération avec les pays voisins du continent mère, l'Afrique. La Libye produisait près de 1,6 million de barils de pétrole par jour. En août 2016, sa production atteignait à peine 260 000 barils par jour. Une fois encore, l'obstination impérialiste des puissances occidentales s'oppose au droit au développement des peuples, à leur droit à la paix et à leur droit à une patrie. Les flux migratoires de citoyens libyens en quête d'un avenir meilleur au-delà de leurs frontières ont également eu des incidences sur les niveaux de pauvreté des pays centraux. Nous devons également mentionner la gravité de la situation humanitaire en Afghanistan et au Yémen.

Par ailleurs, la République arabe syrienne mène une bataille de front contre la barbarie terroriste qui sévit dans le pays. Le peuple syrien est la première victime des actes de violence perpétrés par des groupes terroristes, qui vont jusqu'à commettre des crimes de

guerre en utilisant des armes chimiques. Le terrorisme en Syrie a provoqué l'une des plus grandes tragédies humanitaires des dernières décennies : 6 millions de personnes déplacées et 4,8 millions de réfugiés qui fuient la violence généralisée pour sauver leur vie, malgré les risques auxquels ils sont exposés. Les images tragiques d'hommes, de femmes et d'enfants tentant de traverser la Méditerranée illustrent la gravité du conflit armé dans ce pays arabe causé par les groupes terroristes et une opposition violente. Si nous voulons remédier à la tragédie humanitaire de 13,5 millions de citoyens syriens, nous devons vaincre le terrorisme et trouver une solution politique et pacifique au conflit armé, qui respecte la souveraineté et l'intégrité territoriale de ce pays frère.

En revanche, le Venezuela se félicite du rétablissement des relations diplomatiques entre les États-Unis et notre sœur, la République de Cuba, qui est le seul moyen de surmonter et de régler les différends entre États. Pendant des décennies, le peuple cubain a résisté avec dignité et héroïsme aux assauts du terrorisme d'État qui visait, depuis le Nord, à attaquer ses modèles de développement politique, social et culturel. Le peuple cubain continue d'être soumis à un blocus économique, commercial et financier criminel. Le Venezuela exige des États-Unis qu'ils mettent fin au blocus et indemnisent Cuba pour le préjudice causé par ces actes illégaux et arrogants.

Le système des Nations Unies est confronté à des défis majeurs. Il y a 16 ans, au Sommet du Millénaire, le Président Hugo Chávez Frías a déclaré que l'Organisation des Nations Unies ne pouvait naviguer avec une carte fondée sur la réalité de 1945, qui était le produit de la fin de la Seconde Guerre mondiale (voir A/55/PV.8). Afin de pouvoir relever avec succès les défis complexes qui se posent à elle dans les domaines de la paix, de la stabilité et du développement économique et social de l'humanité, il est essentiel que l'Organisation soit renouvelée et renforcée, ce qui passe par la réforme de ses principaux organes. À cet égard, nous appelons à une réforme de fond en comble du Conseil de sécurité. En sus des autres réformes à entreprendre au sein du Conseil lui-même, ce dernier doit inclure les pays en développement d'Afrique, d'Amérique latine et des Caraïbes et d'Asie. Étant donné que l'Assemblée générale est l'organe démocratique et universel par excellence de l'Organisation, notre pays réaffirme sa position en faveur du renforcement de l'autorité de l'Assemblée dans les différents domaines de compétence qui lui sont confiés par la Charte des Nations Unies, à savoir la paix

et la sécurité, le développement économique et social, les droits de l'homme et la coopération internationale.

En revanche, la pratique du deux poids, deux mesures et l'utilisation des droits de l'homme à des fins politiques pour justifier l'interventionnisme dans nos pays au service d'intérêts impérialistes sapent gravement le caractère institutionnel de l'Organisation, ce qui rend très difficile de protéger les droits fondamentaux des peuples, et pas seulement les droits des individus et ceux des élites mondiales. Il est urgent que le système des Nations Unies prenne des mesures contre la gouvernance des puissances mondiales de facto qui, au mépris des règles et du droit international, dénoncent les gouvernements qui expriment la volonté de leur peuple.

Il s'agit également de défis importants pour le nouveau Secrétaire général ou la nouvelle Secrétaire générale, qui sera bientôt élue, ainsi que pour les pays libres et souverains, dont la principale responsabilité est d'œuvrer de concert en faveur de cet objectif noble et impérieux. Le Venezuela remercie le Secrétaire général, M. Ban Ki-moon, des efforts qu'il a déployés pour promouvoir la paix et la sécurité internationales. L'Organisation des Nations Unies, il faut le reconnaître, a apporté à l'humanité de précieuses contributions. Les objectifs qui lui sont intrinsèques, à savoir la paix et la sécurité, reposent sur un solide système multilatéral qui définit l'état de droit international en réglementant les relations entre États. Nous devons nos efforts pour préserver l'état de droit et progresser vers un système plus efficace.

Il y a quelques jours, à Margarita, nous avons accueilli le dix-septième Sommet des chefs d'État et de gouvernement du Mouvement des pays non alignés. Le Venezuela a accédé à la présidence de cet important groupe de pays avec lesquels nous partageons les mêmes préoccupations. Nous avons fait d'importants progrès et renouvelé notre engagement en faveur de la paix, du développement, de la solidarité et du bien-être de nos peuples, dans le cadre des principes de Bandung qui ont inspiré la création de notre groupe. En 1946, Albert Einstein affirmait, « Je suis intimement convaincu que la majorité des peuples du monde préfèrent vivre en paix et en sécurité. Le désir de paix de l'humanité ne pourra se réaliser que par la création d'un gouvernement mondial ». C'est justement ce à quoi sont attachés les peuples du Sud, qui représentent les deux tiers des États Membres de l'Organisation.

Il convient de noter qu'au cours de la séance d'aujourd'hui, un avion des États-Unis a violé l'espace aérien vénézuélien. Le même jour, l'aviation américaine a attaqué l'armée nationale syrienne, tuant des dizaines de Syriens et en blessant des centaines d'autres. Durant la même période, l'Inde a été victime d'un attentat terroriste et le peuple palestinien a subi des attaques violentes qui ont provoqué la mort de plusieurs de ses citoyens. Comme l'Assemblée peut le constater, les peuples du Sud, qui possèdent les plus importantes réserves énergétiques, minières, gazières et hydriques de la planète, sont les principales victimes de la violence et de l'agression impérialiste.

Il y a plus d'un an, le Président des États-Unis, M. Barack Hussein Obama, a publié un décret qualifiant le Venezuela de menace pour la sécurité nationale et la politique étrangère des États-Unis. Ce décret a été rejeté par la plupart des pays du monde. Qui plus est, des groupes extrémistes violents sont appuyés et encouragés par les États-Unis afin de semer la mort au Venezuela et de renverser le Gouvernement constitutionnel du Président Nicolás Maduro Moros. Ils emploient, à cette fin, une agression économique multiforme à travers des mécanismes sophistiqués visant à discréditer et à affaiblir le pays et mettant en place un boycott médiatique, commercial et financier. Ce n'est rien qui n'ait pas déjà été fait par le passé dans notre région : le Président Salvador Allende a subi les mêmes attaques de la part de l'empire des États-Unis.

Nous avertissons la communauté internationale que le Venezuela a été choisi comme nouvelle cible de l'impérialisme, qui cherche à porter atteinte à sa souveraineté et à provoquer sa désintégration territoriale, en vue de s'approprier illégalement et violemment ses immenses ressources naturelles stratégiques. L'histoire de l'impérialisme, qui est faite de violences, cherche à se répéter – une grande campagne de mensonges et de contre-vérités est en cours contre le Venezuela, son peuple et son gouvernement. Ce programme d'agressions représente une guerre non conventionnelle visant à criminaliser et à sanctionner notre modèle de développement fondé sur le socialisme du XXI^e siècle, un socialisme profondément solidaire, qui permet de redistribuer les richesses à la majorité et qui est basé sur l'égalité.

Il est bien connu que notre continent a eu des relations houleuses avec les États-Unis, qui, à des fins d'expansion et de domination impérialiste, ont envahi et assujéti bon nombre de nos pays. Nous avons tourné ces

pages sombres du colonialisme et de l'assujettissement grâce à la détermination de nos peuples à être libres et indépendants.

Cependant, les tambours de l'agression se font de nouveau entendre à depuis le Nord, qui veut emprunter et parcourir les mêmes voies scabreuses à travers notre Amérique. Nous dénonçons le coup d'État parlementaire et judiciaire perpétré au Brésil et la mise en œuvre d'une nouvelle Opération Condor dans notre région, dirigée par Washington. Il convient de signaler que l'on en veut au Venezuela d'avoir l'un des taux de distribution de richesse les plus équitables en Amérique latine, avec un coefficient de Gini de 0,38.

En 2005, l'UNESCO a déclaré qu'il n'y avait plus d'analphabétisme dans notre pays. Aujourd'hui, le taux de scolarisation, qui a été également salué par l'UNESCO, atteint 77 % pour les enfants âgés de 3 à 6 ans, 96 % pour les enfants âgés de 6 à 12 ans et 76 % pour les enfants âgés de 12 à 18 ans. On compte 2,6 millions d'étudiants dans l'enseignement supérieur, un taux qui compte parmi les plus élevés au monde. En 2012, l'Organisation pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) a salué les politiques sociales du Venezuela visant à réduire la faim et la pauvreté sur plus de la moitié du territoire national. En 2015, la FAO a de nouveau rendu hommage au Gouvernement du Président Nicolás Maduro Moros pour les progrès remarquables réalisés en matière de réduction de la faim et de la pauvreté.

Dans notre pays, 75 % de la population – bientôt 100 % – bénéficient du programme de soins de santé gratuits, un programme que nous mettons en œuvre en collaboration avec nos frères cubains. Notre programme de logement social a bénéficié à 1 111 095 familles. Nous avons mis l'accent sur la protection des personnes âgées et des retraités. En 17 ans, 3 millions de personnes appartenant à cette tranche d'âge ont bénéficié de ce programme.

Nous représentons l'espoir pour l'immense majorité des personnes victimes d'un modèle impitoyable sur le plan humain. Au Venezuela, nous nous employons à rechercher une paix véritable pour les peuples et à édifier un nouvel ordre économique, culturel et de communication au service de la paix, du développement et de l'égalité. Nous nous attachons à renforcer la coopération par l'entremise de mécanismes innovants tels que la Voie bolivarienne pour les peuples d'Amérique latine et l'Accord de coopération énergétique Petrocaribe, qui profitent aux peuples de notre région.

Par ailleurs, nous appuyons les efforts déployés par le Brésil, la Russie, l'Inde, la Chine et l'Afrique du Sud pour édifier un monde multipolaire et multiculturel. Le Venezuela a déclaré une guerre permanente contre un système capitaliste qui engendre pauvreté, violence et malheur. Nous faisons écho aux propos de notre libérateur, Simón Bolívar, quand nous disons que le système de gouvernement idéal est celui qui apporte le plus haut degré de bonheur, de sécurité sociale et de stabilité politique possible. Donnons au monde le plus haut degré de bonheur, de sécurité sociale et de stabilité politique possible.

L'heure de la paix et de la justice sociale est arrivée et ne saurait être reportée. Changeons le système actuel et devenons de vrais militants de la paix.

La Présidente par intérim (*parle en anglais*) : Au nom de l'Assemblée générale, je tiens à remercier la Vice-Présidente politique et Ministre des affaires étrangères de la République bolivarienne du Venezuela de l'allocution qu'elle vient de prononcer.

M^{me} Delcy Eloina Rodríguez Gómez, Vice-Présidente politique et Ministre des affaires étrangères de la République bolivarienne du Venezuela, est escortée de la tribune.

La Présidente par intérim (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole au Ministre des affaires étrangères de la République d'Ouzbékistan, S. E. M. Abdulaziz Kamilov.

M. Kamilov (Ouzbékistan) (*parle en anglais*) : Tout d'abord, je voudrais exprimer ma profonde gratitude au Secrétaire général, M. Ban Ki-moon, et à tous les chefs d'État et de gouvernement, qui ont envoyé des messages de condoléances au peuple ouzbek suite au décès prématuré du premier Président de l'Ouzbékistan indépendant, M. Islam Karimov. Sous sa direction, l'Ouzbékistan s'est engagé sur la voie du développement, avec assurance et en toute indépendance, et a été reconnu en tant qu'État souverain et membre à part entière de l'Organisation des Nations Unies.

Le Président de l'Ouzbékistan a pris la parole à cette tribune à de nombreuses reprises. Dans cette même salle, il a annoncé nombre d'initiatives politiques internationales importantes visant à créer une zone exempte d'armes nucléaires en Asie centrale, à promouvoir la paix en Afghanistan, à remédier aux conséquences de la catastrophe écologique dans la mer d'Aral et à améliorer l'efficacité de la coopération internationale en matière de lutte contre le terrorisme

international, l'extrémisme et le trafic de drogue. Toutes ces propositions présentées par le dirigeant de l'Ouzbékistan ont été pleinement appuyées par la communauté internationale, et aujourd'hui apportent une contribution tangible et concrète à une paix commune, à la stabilité et au développement durable.

Au cours de ces 25 ans, sous la direction de M. Karimov, l'Ouzbékistan est devenu un État en développement moderne et dynamique. Comme le Président par intérim de l'Ouzbékistan, M. Shavkat Mirziyoev, l'a souligné lors d'une récente session de notre Parlement, dans les années qui ont suivi son indépendance, la croissance économique de l'Ouzbékistan a été multipliée par six. Le revenu réel par habitant a été multiplié par neuf. Au cours des 11 dernières années, le taux brut de croissance du produit intérieur s'est maintenu à plus de 8%. Selon les estimations, le taux de croissance se maintiendra au même niveau cette année. Comme le Secrétaire général l'a reconnu dans son message de félicitations à l'occasion du vingt-cinquième anniversaire de l'indépendance de l'Ouzbékistan, notre pays a fait des progrès soutenus dans la mise en œuvre des Objectifs du Millénaire pour le développement.

À présent, je voudrais aborder brièvement quelques questions importantes.

Premièrement, l'Ouzbékistan maintiendra la même approche en matière de politique étrangère, l'objectif étant de protéger et de promouvoir les intérêts primordiaux du pays. Notre politique étrangère repose sur un engagement ferme en faveur des principes fondamentaux du droit international énoncés dans la Charte des Nations Unies et dans la Constitution de la République d'Ouzbékistan, ainsi que dans tous les instruments juridiques internationaux dont notre pays est signataire. Comme le Président par intérim, M. Mirziyoev, l'a déclaré, l'Ouzbékistan continuera à promouvoir des liens d'amitié et une coopération constructive avec tous les pays, sur la base du respect mutuel, de l'égalité et des intérêts communs.

L'Ouzbékistan est fermement attaché au principe de non-ingérence dans les affaires intérieures d'autres États et au règlement des tensions émergentes et des conflits par des moyens pacifiques et politiques. Notre pays a choisi explicitement et par principe de ne pas adhérer à des blocs ou alliances politico-militaires, de ne pas autoriser le stationnement de bases militaires étrangères sur son territoire et de ne pas déployer ses militaires en dehors des frontières nationales.

Deuxièmement, l'Afghanistan est et demeure l'une des principales menaces qui pèsent sur la sécurité et la stabilité internationales. Malheureusement, nous n'avons guère d'espoir que les contradictions qui se sont accumulées dans ce pays seront réglées dans un proche avenir. Le règlement du conflit afghan ne sera possible que s'il est basé sur une entente nationale entre Afghans et issu de négociations politiques pacifiques entre les principaux groupes adversaires, sous les auspices de l'ONU, et surtout, sans conditions préalables. C'est important pour que les pays donateurs et les institutions internationales puissent s'engager à fournir une assistance à l'Afghanistan en vue d'améliorer concrètement sa situation socioéconomique et d'élever le niveau de vie de la population. Par-dessus tout, l'assistance doit être orientée vers l'éducation et l'apprentissage.

La paix en Afghanistan bénéficiera de manière tangible à tous les pays du continent eurasiatique. La paix et la stabilité durables en Afghanistan stimuleront la construction d'autoroutes et de chemins de fer, le développement du commerce régional et transrégional et la mise en place de nombreux pipelines partant dans toutes les directions. À cet égard, la communauté internationale doit commencer à considérer l'Afghanistan non comme une source de problèmes, de menaces et de difficultés pour la région, mais plutôt comme une fantastique possibilité stratégique de mettre définitivement fin au statu quo et de poser les fondements de relations multilatérales qui nous permettront de réaliser nos objectifs de prospérité et de bien-être pour tous.

Troisièmement, la protection et la préservation de l'environnement sont des éléments centraux des objectifs de développement durable pour la période 2016-2030, comme en a décidé l'Assemblée générale l'année dernière. La tragédie de la mer d'Aral est un exemple criant. Les graves conséquences écologiques, climatiques, socioéconomiques et humanitaires de cette tragédie posent une menace directe au développement durable de la région ainsi qu'à la santé, au patrimoine génétique et à l'avenir des populations qui vivent dans cette région. La tâche la plus importante aujourd'hui consiste à préserver la biodiversité naturelle de la région de la mer d'Aral, à réduire l'impact environnemental de la tragédie de la mer d'Aral et, plus important encore, à préserver les nombreuses activités vitales qui permettent à des millions de personnes de survivre dans la région.

Quatrièmement, la République d'Ouzbékistan appuie le renforcement de l'ensemble du système des Nations Unies. Nous devons renforcer le rôle de ses structures dans la lutte contre les problèmes de sécurité régionaux et internationaux et la promotion du développement durable. Depuis quelque temps déjà, l'Ouzbékistan appuie la réforme institutionnelle de l'ONU afin de garantir l'efficacité de ses travaux et d'améliorer l'interaction entre ses organes principaux – l'Assemblée générale et le Conseil de sécurité. En outre, l'Assemblée générale doit continuer de jouer un rôle central en tant que principal organe consultatif, directeur et représentatif, et le Conseil de sécurité doit être réformé étape par étape, notamment en augmentant le nombre de ses membres.

La Présidente par intérim (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole à S. E. M. Guillaume Long, Ministre des affaires étrangères et de la mobilité humaine de la République de l'Équateur.

M. Long (Équateur) (*parle en espagnol*) : Je transmets les salutations du Président Rafael Correa et du peuple équatorien à tous les pays frères Membres de l'ONU. La décennie écoulée de révolution citoyenne en Équateur nous a montré que pour parvenir au développement, nous devons faire tout le contraire de ce que nous a prescrit l'hégémonie néo-libérale ces derniers temps.

Durant cette dernière décennie de construction autonome et souveraine de notre contrat social, nous avons retrouvé notre foi et notre espoir en un pays qui était détruit. Nous avons découvert que cet espoir peut se matérialiser par des résultats tangibles pour nos peuples, notamment la réduction de la pauvreté et des inégalités, la croissance économique, la redistribution des richesses, la création d'emplois ainsi qu'un accès sans précédent aux services publics, la garantie du respect des droits et la gratuité de l'éducation et des soins de santé. Nous avons hérité d'un pays démoralisé qui, après avoir vu défiler sept Présidents en 10 ans et traversé une crise bancaire créée par nos élites qui a provoqué le départ à l'étranger de centaines de milliers de personnes et s'est traduite par une perte de souveraineté et l'installation de bases militaires étrangères sur notre territoire, a décidé de bâtir une démocratie foisonnante et une république souveraine au sein du système mondial.

À cette fin, nous avons dû briser les modèles du fondamentalisme idéologique néolibéral. Le pouvoir n'est pas uniquement militaire et financier. Il repose avant tout sur la domination des idées. Le pouvoir

est hégémonique du fait de sa capacité de forger des consensus, des sens communs et d'expliquer notre histoire et notre environnement. Pour cela, le pouvoir hégémonique s'approprie les mots que nous utilisons tous. Il leur attribue un sens pour imposer un programme politique et moral à la planète. C'est pourquoi le Sud, qui est à la périphérie, doit contester le sens des grands concepts auxquels il est souvent fait référence à l'Assemblée générale. Nous devons contester, par exemple, le concept de développement. Pour que nous suivions tous le même parcours, on a essayé de nous convaincre que le développement était une question technique alors qu'il s'agit avant tout d'un problème politique.

En Amérique latine, la région où il y a le plus d'inégalités au monde, il ne pourra y avoir de véritable développement durable, accompagné par la cohésion sociale et la stabilité politique, tant que l'on ne redistribuera pas les richesses. Dans de nombreux cas, cette redistribution suppose d'entrer en conflit avec les élites qui ont historiquement refusé et continuent à refuser de céder une once de pouvoir. Ce n'est pas une coïncidence si l'Amérique latine – qui, je le répète, est la région de la planète où il y a le plus d'inégalités – a par exemple un niveau d'imposition équivalent à 20 % du produit intérieur brut (PIB), alors que dans les pays industrialisés ce taux atteint 30 %, 40 %, voire 50 % du PIB, avec un taux moyen de 38 % pour les pays de l'Union européenne. Or toute augmentation des impôts qui permettrait aux pays d'Amérique latine de garantir les droits, de redistribuer les richesses ou de stimuler l'économie se heurte à la résistance des élites, qui mobilisent toutes les ressources à leur disposition, notamment les médias privés – l'outil le plus puissant au service du statu quo – pour déstabiliser les gouvernements qui osent aller contre leurs intérêts.

Pour réaliser le développement, nous devons abandonner le principal modèle exporté fondé sur l'accumulation de capital. Nous devons diversifier notre économie, modifier notre modèle de production et éviter de dépendre trop lourdement des matières premières. Ce rentiérisme oisif, qui est souvent fondé davantage sur l'emploi d'une main-d'œuvre faiblement rémunérée et précarisée et sur la générosité de la nature que sur la capacité d'innovation de nos populations, fait que nos élites s'opposent également à toute transformation profonde du schéma de production en vue de parvenir au développement.

De fait, les pays qui sont parvenus au développement, que ce soit au XIX^e ou au XX^e siècle, en Amérique du Nord et en Europe ou plus récemment en Asie de l'Est, ont protégé de manière agressive leurs industries naissantes, avec un rôle de régulation et de planification très actif dévolu à l'État et un mépris total de la propriété intellectuelle qui nous remplirait de honte aujourd'hui. Mais le comble de l'ironie, c'est que ces mêmes pays qui ont atteint le développement, dès qu'ils se sont retrouvés dans une position dominante pour ce qui est de la productivité et de la compétitivité de leurs nouvelles industries, ont adopté le discours anhistorique sur le développement dont je viens de parler.

Amis du Sud, si nous voulons diversifier nos économies et changer nos modes de production, faisons ce que les pays qui se sont développés ont fait et non ce qu'ils nous disent de faire aujourd'hui. Le développement est avant tout une question de politique. Le problème de l'évasion fiscale et des paradis fiscaux en est un bon exemple. On estime que dans le cas de l'Équateur un montant équivalent à 30 % de notre produit intérieur brut, – c'est-à-dire un tiers de notre économie, est dissimulé – et c'est bien le terme qu'il convient d'employer – dans des paradis fiscaux. Imaginons le progrès, la dynamique que l'on pourrait insuffler à notre économie et à quel point on pourrait faire reculer la pauvreté et les inégalités si cet argent était investi dans notre pays et si les impôts étaient payés.

À l'heure actuelle nous devons relever le défi de reconstruire les régions qui ont été touchées par le terrible séisme qui a frappé notre pays en avril dernier. La Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes a calculé que le coût de la reconstruction sera d'au moins 3,3 milliards de dollars, ce qui signifie que notre pays va devoir faire des efforts et des sacrifices énormes. Et pendant ce temps, il y a ces 30 milliards de dollars dissimulés dans les paradis fiscaux.

Aussi pour mettre fin à ces paradis fiscaux et disposer de ressources cruciales et urgentes pour notre développement, devons-nous mener une bataille politique. C'est très bien que certains pays s'engagent en faveur de la coopération au service du développement, mais ce n'est qu'une goutte d'aide dans un océan d'injustices, à commencer par les pratiques financières, bancaires et fiscales qui sapent notre droit au développement, sans parler des pratiques défendues par ces mêmes États qui, ensuite, essayent de compenser le phénomène de la fuite des capitaux résultant du secret

bancaire et des taux d'imposition proches de zéro par une coopération absolument négligeable.

L'Équateur réitère son appel à la création d'un organe intergouvernemental de l'ONU pour la justice fiscale – une structure institutionnelle démocratique qui mettrait fin à cette pratique honteuse en ce XXI^e siècle que sont les paradis fiscaux. L'Équateur a pris la décision révolutionnaire d'organiser un référendum en février 2017 pour demander au peuple s'il est d'accord d'interdire à tous les fonctionnaires, y compris ceux qui ont été élus par le peuple, de détenir des biens et des avoirs dans les paradis fiscaux. Nous sommes fiers de pouvoir présenter notre pacte éthique, notre référendum au monde. Nous espérons qu'il sera un exemple de la manière dont les peuples peuvent lutter contre la ploutocratie mondiale, le capitalisme spéculatif et le capital sans visage, sans nom, sans morale et sans éthique qui se cache pour ne pas avoir à assumer ses responsabilités.

Autre concept souvent manipulé à des fins résolument politiques : celui des droits de l'homme. Absolument toute notre action politique dans le cadre de notre révolution citoyenne est envisagée à travers le prisme des droits de l'homme. Notre Constitution est l'une des plus progressistes au monde en matière de respect des droits de l'homme, et c'est la première constitution qui prévoit des droits pour la nature. Notre Constitution stipule que les droits de l'homme sont intégraux et multidimensionnels, ce qui signifie qu'une même importance est accordée à tous les droits – droits civils et politiques, bien entendu, mais aussi droits économiques et sociaux.

Nous pensons qu'on ne peut parler de respect des droits de l'homme, en particulier dans le contexte de l'Amérique latine, sans parler de réduction de la pauvreté et des inégalités. C'est pour cette raison que nous sommes l'un des pays à avoir le plus réduit la pauvreté dans le monde, avec une réduction historique de moitié de la pauvreté extrême, de 17 % en 2007 à 8,5 % en 2015, alors que la pauvreté a reculé d'un tiers – passant de 36,7 en 2007 à 23 % en 2015. De même, et c'est là aussi un motif de grande fierté, l'Équateur est l'un des pays qui a fait le plus pour réduire les inégalités, ce grand fléau de l'Amérique latine. Pour être précis, notre coefficient de Gini a diminué de six points entre 2007 et 2013. C'est aussi ça le respect des droits de l'homme.

L'Équateur continue de prôner la paix. Nous ne possédons pas d'armes de destruction massive. Nous

ne sommes en guerre avec aucun pays et nous ne bombardons personne. Faisons en sorte que le Traité d'interdiction complète des essais nucléaires entre immédiatement en vigueur!

Il importe également que nous renoncions à cette vision qui veut que l'État est le seul à violer les droits de l'homme. Certes, les États peuvent violer les droits de l'homme, mais d'autres acteurs le peuvent tout autant, en particulier les sociétés transnationales. Nous l'avons vu en Équateur, lorsque la compagnie pétrolière Chevron Texaco a pollué nos rivières et nos forêts dans notre région de l'Amazonie, répandant la maladie et la mort au sein de notre population et causant de graves dommages à la forêt amazonienne. La marée noire causée par Chevron Texaco en Équateur a été 85 fois plus importante que celle causée par British Petroleum dans le golfe du Mexique en 2010, et 18 fois plus grave que celle causée par l'*Exxon Valdez* en Alaska en 1989. La différence est que la marée noire en Équateur n'était pas accidentelle, mais participait d'une stratégie pour abaisser les coûts de production.

L'Équateur n'est pas le seul pays à avoir pâti de tels méfaits. Les sociétés transnationales ne peuvent pas continuer à opérer sans contre-pouvoirs suffisamment forts pour limiter, régler et superviser leurs activités, et ce dans l'intérêt général de tous les habitants de la planète. Nous appelons encore une fois à l'adoption d'un instrument international juridiquement contraignant sur les sociétés transnationales et les droits de l'homme. Nous sommes reconnaissants aux États qui ont fait confiance à l'Équateur en le nommant à la présidence du groupe de travail à composition non limitée chargé d'élaborer ce traité.

À la vingt et unième session de la Conférence des parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur le changement climatique, qui a eu lieu à Paris, mon pays a proposé de créer une cour internationale de justice environnementale pour sanctionner les atteintes aux droits de la nature et établir des obligations en termes de dette écologique et de consommation des biens environnementaux. Nous vivons dans un monde où il existe des tribunaux pour sanctionner les pays lorsque ils mettent prétendument en danger ou en péril les investissements des grandes sociétés transnationales, mais il n'y a pas de tribunal pour sanctionner ceux qui dégradent sans scrupules notre environnement. C'est un paradoxe qui en dit long sur le monde dans lequel nous vivons, un monde où le capital prime sur les êtres

humains. Ce que nous voulons, c'est l'inverse : nous voulons que les êtres humains priment sur le capital.

Après des années de discussions, il faut absolument accélérer la démocratisation de l'ONU. Nous devons notamment rétablir l'équilibre entre le poids de l'Assemblée générale et celui du Conseil de sécurité afin qu'il y ait plus de votes et moins de vetos. À cet égard, il faut modifier sans tarder la composition, les méthodes de travail et le mandat du Conseil de sécurité et limiter ses prérogatives. Le recours au veto, privilège réservé aux vainqueurs de la Deuxième Guerre mondiale, qui concentrent 70 % du commerce mondial des armes, ne sert par l'objectif ultime du maintien de la paix et de la sécurité internationales. Nous devons fixer des échéances pour mener à terme les négociations relatives à la réforme de l'ONU.

De même, nous devons stopper l'érosion du rôle joué par le multilatéralisme dans la gouvernance mondiale. Nous devons réfléchir aux moyens de faire face à l'émergence d'institutions parallèles, des clubs exclusifs et réservés à un nombre restreint de pays qui influent sur les décisions qui touchent tous les pays du monde. Dans le cadre du Groupe des 77, que l'Équateur aura l'honneur de présider l'année prochaine, nous appelons à plus de démocratie et à une plus grande égalité entre les États. Renonçons à l'ordre mondial qui a précédé la vague de décolonisation de la deuxième moitié du XX^e siècle et cessons d'avoir des États de première, de deuxième et de troisième classe.

Notre libérateur, Simón Bolívar, qui a dit que l'unité de nos peuples n'est pas une simple chimère des hommes, mais un décret inexorable du destin, serait fier de voir les solides progrès que nous faisons pour unir les peuples du Sud, et se féliciterait du rôle actif de l'Équateur dans la lutte pour l'émancipation de nos populations. Ces dernières années, nous avons énormément avancé dans la consolidation de la souveraineté de notre pays au sein du système mondial mais il reste beaucoup à faire. Malheureusement, notre Amérique continue d'être victime d'ingérences d'un autre âge, depuis l'étranger, et d'attaques réactionnaires de l'intérieur visant à empêcher la démocratisation de nos sociétés. Nous avons encore un long chemin à parcourir avant que nos élites apprennent à accepter et respecter le suffrage universel et le vote de millions de personnes, pour le meilleur et pour le pire, que ce soit dans leur intérêt ou non. Cessons de jouer avec la démocratie et le mandat sacré confié par nos peuples!

Je me dois de saluer notre peuple, ainsi que le leadership du Président Correa, pour tout ce qu'il a fait en faveur du développement, de la justice et de l'égalité. Dix ans après le début de la Révolution citoyenne, nous avons remplacé le désespoir par l'espoir, et nous avons montré au reste de l'humanité que l'action politique peut bâtir un monde dans lequel les êtres humains ne sont pas simplement des instruments servant à accumuler des richesses mais l'objectif même de l'action du gouvernement.

Nous attendons tous les membres à Quito pour la prochaine Conférence des Nations Unies sur le logement et le développement urbain durable (Habitat III), qui aura lieu du 17 au 20 octobre. Nous aurons alors l'honneur d'accueillir tous nos invités dans notre pays, un Équateur optimiste, accueillant et révolutionnaire.

La Présidente par intérim (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole à S. E. M. Elmar Maharram oglu Mammadyarov, Ministre des affaires étrangères de la République d'Azerbaïdjan.

M. Mammadyarov (Azerbaïdjan) (*parle en anglais*) : Je tiens tout d'abord à féliciter M. Peter Thomson de son accession à la présidence de l'Assemblée générale à sa soixante et onzième session et à lui souhaiter plein succès dans l'accomplissement de sa mission importante. Nous remercions également M. Mogens Lykketoft de tous ses efforts à la tête de l'Assemblée à sa soixante-dixième session.

Il y a un an, nous étions réunis ici pour l'adoption d'un programme de développement pour l'après-2015, global et axé sur l'être humain. Des étapes historiques sont franchies quand des valeurs universelles se traduisent en engagements politiques qui changent le cours des choses. Nous espérons que l'adoption du Programme de développement durable à l'horizon 2030 représentera une telle étape. Pour nous mettre d'accord sur les objectifs de développement durable, nous nous sommes appuyés sur les bons résultats des objectifs du Millénaire pour le développement, qui se sont avérés déterminants pour la promotion du développement à l'échelle mondiale.

L'Azerbaïdjan a intégré les cibles relatives aux objectifs de développement durable dans sa stratégie de développement nationale et continue de mettre en œuvre des programmes ambitieux pour améliorer la bonne gouvernance, promouvoir une croissance durable, renforcer l'état de droit, garantir le respect des droits de l'homme, faciliter l'accès aux services publics et promouvoir des sociétés inclusives. En dépit

de la crise économique mondiale et de la forte baisse des cours du pétrole, l'Azerbaïdjan a réussi à maintenir son niveau de croissance économique. Sa croissance économique soutenue a permis à l'Azerbaïdjan de non seulement se concentrer sur sa stratégie nationale de développement, mais également d'appuyer activement le développement international. L'Azerbaïdjan a fourni une aide internationale humanitaire et une assistance internationale en matière de développement à plusieurs pays dans le cadre de la Fondation Heydar Aliyev et de l'Agence azerbaïdjanaise de développement international, qui relève du Ministère des affaires étrangères.

En juin, l'Azerbaïdjan a été élu membre du Conseil économique et social pour 2017-2019, à l'issue d'un vote à l'Assemblée générale dans lequel elle a obtenu 176 voix sur les 184 votants. Le Conseil économique et social étant le cadre central des débats d'experts sur le développement durable, nous allons donc avoir une occasion supplémentaire de contribuer au développement international.

Pour faire avancer la réalisation de l'objectif de développement durable 16, l'Azerbaïdjan a élaboré un projet de résolution intitulé « Prévention de la corruption par la promotion de la prestation de services publics transparents, responsables et efficaces grâce à l'application de meilleures pratiques et d'innovations technologiques », qui a été adopté à l'unanimité à la sixième session de la Conférence des États parties à la Convention des Nations Unies contre la corruption, qui a lieu du 2 au 6 novembre 2015.

Au moment où le monde doit faire face à diverses menaces et difficultés, il est essentiel de systématiquement promouvoir l'importance de cultures différentes, d'améliorer l'entente entre les diverses communautés et de favoriser le respect mutuel. Situé à cheval sur les deux grands continents que sont l'Asie et l'Europe, l'Azerbaïdjan est un lieu sans pareil, où l'Orient et l'Occident se rencontrent, où les grandes religions du monde cohabitent de manière pacifique et où les valeurs et traditions de différentes cultures se complètent de manière harmonieuse. Le fait que le septième Forum de l'Alliance des civilisations a été organisé cette année dans mon pays n'est pas une coïncidence.

Les conflits armés non réglés, le terrorisme, l'extrémisme violent, le séparatisme agressif, l'intolérance et la discrimination fondée sur des considérations ethniques ou religieuses continuent de constituer les plus graves menaces au développement

et d'en être certains des obstacles les plus persistants. Le document final du Sommet des Nations Unies consacré à l'adoption du programme de développement pour l'après-2015 indique qu'il ne peut y avoir de développement durable sans paix ni de paix sans développement durable, rappelle les droits et obligations des États selon le droit international et réaffirme l'obligation de respecter l'intégrité territoriale et l'indépendance politique des États.

Depuis le dernier débat général, aucun progrès notable n'a été accompli dans le règlement du conflit entre l'Arménie et l'Azerbaïdjan. L'Arménie continue d'occuper des territoires de l'Azerbaïdjan, y compris la région du Haut-Karabakh et sept districts adjacents, en violation flagrante du droit international et des résolutions du Conseil de sécurité 853 (1993), 874 (1993) et 884 (1993). Il est regrettable que la participation de l'Arménie au processus de règlement du conflit ne soit qu'un simulacre.

L'Azerbaïdjan n'a pas accès au potentiel économique du territoire occupé. La perturbation des communications – une conséquence directe de l'occupation militaire de notre territoire – est un grave obstacle au développement socioéconomique complet de l'ensemble du pays. En outre, les perspectives inexploitées de la région en matière de développement économique ne se réalisent pas, notamment en termes de connectivité intra- et transrégionale.

Les conséquences humanitaires du conflit sont tout aussi sombres, ce qui rend nécessaires des solutions urgentes. Du fait du déplacement massif de populations de leur lieu d'origine, près d'un million de réfugiés et de personnes déplacées à l'intérieur de leur pays continuent d'être privés de leurs droits de l'homme et de leurs libertés fondamentales, notamment le droit d'accès à leur logement et à leurs biens. La persistance de cette situation est intolérable.

La politique et les pratiques de l'Arménie dans le territoire occupé de l'Azerbaïdjan compromettent la perspective d'un règlement politique du conflit et font peser une menace imminente sur la paix, la sécurité et la stabilité de la région. À maintes reprises, la République d'Azerbaïdjan a indiqué clairement que la présence illicite de forces armées arméniennes sur le territoire azerbaïdjanais occupé est un facteur important de la déstabilisation de la région. Une escalade aux conséquences imprévisibles pourrait se produire à tout moment. Il s'agit également de la principale cause des tensions et des incidents dans la zone de conflit.

Au lieu de s'engager de bonne foi dans les négociations, l'Arménie entrave manifestement toute tentative de règlement du conflit par des moyens pacifiques. Au mépris total des exigences du Conseil de sécurité et en violation flagrante du droit international, l'Arménie refuse de retirer ses troupes d'Azerbaïdjan, empêche des centaines de milliers d'Azerbaïdjanais déplacés par la force de regagner leur foyer et essaie de consolider davantage le statu quo en modifiant le caractère physique, démographique et culturel des territoires occupés – une évolution inquiétante de la situation qui a été confirmée par plusieurs missions d'établissement des faits menées par l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe (OSCE). En outre, l'Arménie a souvent recours à des provocations armées pour tenter de détourner l'attention des questions de fond essentielles du processus de paix, en essayant plutôt de mettre l'accent sur les aspects techniques du cessez-le-feu.

Récemment, au début d'avril 2016, l'Arménie a mené des attaques à grande échelle contre la population civile de l'Azerbaïdjan. Elle a soumis des zones densément peuplées de l'Azerbaïdjan, y compris des écoles, des hôpitaux et des lieux de culte, à des tirs intenses d'artillerie lourde et d'armes de gros calibre. Du fait de ces attaques irresponsables, un grand nombre de civils azerbaïdjanais, y compris des enfants, des femmes et des personnes âgées, ont été tués ou grièvement blessés. Si des mesures efficaces de protection civile n'avaient pas été utilisées en temps opportun, le nombre de victimes aurait été sensiblement plus élevé. Par ailleurs, l'Arménie a systématiquement mutilé les corps des soldats azerbaïdjanais tués. Pendant ces attaques, 34 villes et villages azerbaïdjanais ont subi des destructions considérables. Des dégâts importants ont été infligés à des biens privés et publics, notamment des infrastructures civiles essentielles. En particulier, des centaines de bâtiments civils, y compris des logements, des écoles, des maternelles, des centres culturels et autres installations civiles, ont été réduits en ruines.

Les attaques directes et délibérées de l'Arménie contre la population civile azerbaïdjanaise, ainsi que ses actes inhumains contre des militaires azerbaïdjanais pendant son offensive d'avril, constituent encore une fois une violation grave du droit international humanitaire et du droit international des droits de l'homme. Du fait de ses actions offensives délibérées, l'Arménie a compromis le régime de cessez-le-feu établi en 1994 et a

mis en danger les perspectives d'un règlement politique du conflit.

Ayant subi une riposte efficace de l'Azerbaïdjan, l'Arménie a été obligée de demander un cessez-le-feu, qui a été convenu, à la suite des efforts de médiation de la Fédération de Russie, le 5 avril à Moscou, lors de la réunion des chefs d'état-major de la défense de l'Arménie et de l'Azerbaïdjan. Malgré cet accord, l'Arménie a continué de violer le cessez-le-feu. Après avoir massé des forces dans le territoire azerbaïdjanais saisi et construit des fortifications militaires lourdement renforcées, l'Arménie a commencé, le 19 septembre, des activités militaires intenses dans le district occupé d'Aghdam. Entre-temps, l'Arménie a continué de défier les efforts de la communauté internationale et d'essayer de les saper, y compris les efforts des pays qui coprésident le Groupe de Minsk de l'OSCE, à savoir les États-Unis, la Russie et la France, lesquels visent la réalisation d'une percée dans les pourparlers de paix et le retrait des troupes arméniennes des territoires souverains de l'Azerbaïdjan.

L'Arménie doit se rendre compte que l'exploitation du statu quo et les provocations armées représentent un très mauvais calcul. Ses tentatives hypocrites pour tromper la communauté internationale au sujet des causes profondes du conflit, en se présentant comme la partie lésée, sont vouées à l'échec. L'Azerbaïdjan espère que l'Arménie cessera de renforcer son dispositif militaire dans le territoire occupé et qu'elle s'engagera de bonne foi dans des négociations avec l'Azerbaïdjan, afin de trouver une solution politique au conflit, qui n'a que trop tardé. Le conflit ne peut être résolu que sur la base de la souveraineté et de l'intégrité territoriale de l'Azerbaïdjan à l'intérieur de ses frontières internationalement reconnues, comme cela est à propos reflété dans les résolutions du Conseil de sécurité. Plus vite l'Arménie acceptera cette réalité et retirera ses forces armées du territoire occupé de l'Azerbaïdjan, plus vite le conflit sera réglé. L'Arménie et sa population pourront alors bénéficier de perspectives de coopération et de développement économique. Mon pays n'épargnera aucun effort pour parvenir au règlement du conflit et garantir la paix, la justice et le développement dans la région.

La Présidente par intérim (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole au Ministre des affaires étrangères et de la coopération internationale de la République démocratique du Congo, S. E. M. Raymond Tshibanda N'tungamulongo.

M. Tshibanda N'tungamulongo (République démocratique du Congo) : Au moment où je prends la parole à cette tribune, au nom de S. E. Joseph Kabila Kabange, Président de la République démocratique du Congo, que j'ai l'honneur de représenter, c'est avec un réel plaisir que je me joins aux orateurs qui m'ont précédé pour féliciter le Président de son élection à la présidence de l'Assemblée générale à sa soixante et onzième session et lui souhaiter, ainsi qu'au Bureau, plein succès dans l'accomplissement de son mandat. À cet hommage mérité, j'associe son prédécesseur pour le travail abattu, dont l'Organisation a amplement tiré profit.

Mus par la volonté de faire aboutir les efforts de paix, de sécurité et de développement dans chacun de nos États comme dans le monde, nous avons, en septembre de l'année dernière, collectivement mis en place un nouveau programme mondial de développement, voulu durable, pour les 15 prochaines années, afin de relever le défi du sous-développement, de la pauvreté et de l'avènement d'un monde plus juste, plus solidaire et plus stable, où l'égalité des chances ne serait plus un mirage.

Le thème de la présente session, à savoir « Les objectifs de développement durable, force universelle de transformation du monde », est donc d'une opportunité indiscutable. Il permet une première évaluation générale de la direction prise dans la mise en œuvre du nouveau programme afin, si nécessaire, de rectifier la trajectoire et de garantir la réalisation des objectifs de développement durable. Tenant compte des leçons tirées des efforts déployés pour la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement, la République démocratique du Congo a pris l'option d'intégrer les objectifs de développement durable dans son plan stratégique de développement national, vision à long terme et cadre stratégique de mise en cohérence des politiques et actions qui, prenant en compte les questions de changement climatique et les priorités de l'Agenda 2063 de l'Union africaine, nous engagent dans un processus qui a pour objectif de hisser la République démocratique du Congo au niveau de pays à revenu intermédiaire à l'horizon 2021, de pays émergent en 2030 et de pays développé en 2050.

L'opérationnalisation de ce plan se fera à travers des plans quinquennaux, dont le premier concerne la période 2017-2021. Dans ce premier plan quinquennal, la priorité revient à l'amélioration du capital humain, en prenant en charge la problématique du dividende démographique qui requiert une étroite collaboration

entre divers acteurs de développement, tant au niveau national qu'international, en vue de garantir une croissance économique forte, soutenue, mais aussi et surtout inclusive. Une attention toute particulière y est donc accordée aux besoins spécifiques des jeunes et des femmes en termes d'éducation, de formation en cours d'emploi, d'amélioration de leurs connaissances scientifiques et technologiques, de santé et d'emploi. Les actions découlant de cette option sont à mettre conjointement en œuvre avec le programme de construction des infrastructures de transport nécessaires pour permettre d'évacuer la production agricole et minière, et pour favoriser la mobilité des personnes et des biens.

Par-delà plusieurs défis, dont celui du renforcement du système statistique national et du recensement de la population et de l'habitat en vue de disposer des données fiables et à jour pour la conception, le suivi et l'évaluation des programmes de développement, il en résulte en plus, dans le cas de mon pays, ceux liés à la mobilisation des financements, notamment l'assouplissement des conditionnalités des bailleurs des fonds et la diversification des sources de financement.

Sur le plan politique, mon pays est entré dans une phase cruciale de décentralisation administrative afin de permettre une gestion de proximité. Chacune des 26 nouvelles provinces est à présent dotée des autorités que sa population s'est librement choisie à l'issue des élections des gouverneurs et vice-gouverneurs de province qui ont eu lieu en mars et avril derniers. Cette nouvelle expérience démocratique se poursuivra avec l'élection à venir des autorités locales tant en milieu urbain que rural qui auront lieu en même temps que les élections présidentielles, législatives, nationales et provinciales. La République démocratique du Congo a levé une option irréversible de ne permettre l'accès au pouvoir d'État que par les élections.

Aussi voudrais-je réaffirmer, de la manière la plus solennelle, qu'en dépit du retard enregistré dans leur préparation, les élections générales initialement prévues pour la fin de cette année seront bel et bien organisées par la Commission électorale nationale indépendante qui, constitutionnellement, en détient la compétence exclusive. Elles le seront à bonne date, c'est-à-dire aussitôt que les conditions techniques requises le permettront. Plusieurs défis doivent en effet être préalablement relevés pour permettre l'organisation d'élections qui soient libres, transparentes, crédibles et

apaisées. C'est pour parvenir, ensemble et de manière consensuelle, à relever ces défis que des représentants de la majorité présidentielle, de l'opposition politique et de la société civile sont réunis, depuis un peu plus de deux semaines, dans le cadre du dialogue politique national inclusif, sous une facilitation de l'Union africaine, appuyée par un groupe de soutien international.

Le droit d'élire et d'être élu est un droit fondamental tant pour les Congolais résidant au pays que pour ceux de la diaspora. Le défi majeur que pose aujourd'hui l'exercice de ce droit est celui de l'inclusivité et de la fiabilité du fichier électoral. À ce sujet, il y a lieu de saluer l'important travail d'enrôlement des électeurs qui a débuté le 31 juillet 2016 et qui donne la possibilité d'être éligible et électeur à plus de 14 millions de Congolais, nouveaux majeurs, et les compatriotes vivant hors du territoire national, soit le tiers du corps électoral projeté qui, sans refonte totale du fichier électoral, n'auraient autrement pu jouir de ce droit.

Le dialogue politique national en cours en République démocratique du Congo, processus de résolution pacifique des divergences entre Congolais, en vue de l'organisation des élections et de la consolidation de la démocratie, devrait donc bénéficier du soutien de tous et ceux des acteurs politiques qui n'y participent pas encore, être encouragés à le faire. En revanche, tout recours à la violence devrait être condamné et les auteurs, sanctionnés, de même que toute incitation à l'insurrection ou tout autre mode non constitutionnel d'accès au pouvoir.

La promotion des droits humains fait du chemin en République démocratique du Congo, État post-conflit, confronté à plusieurs défis. Il y a deux mois, nous avons accueilli sur notre territoire le Haut-Commissaire des Nations Unies aux droits de l'homme, dans le cadre de la coopération avec le Haut-Commissariat et le Conseil des droits de l'homme. Nous entendons poursuivre et approfondir les réformes dans ce domaine. C'est notamment le cas concernant la protection des droits de la femme. Deux importantes lois ont ainsi été promulguées, celle portant sur la parité homme-femme et celle modifiant les dispositions désuètes du Code de la famille afin de conformer cette loi à la législation internationale en vigueur. Quant aux violences faites à la femme, des indicateurs fiables renseignent une nette diminution des cas de violence sexuelle, soit, de 2014 à 2015, une baisse de 50 %.

S'agissant particulièrement du droit à la santé, des avancées notables sont réalisées dans la lutte contre

le VIH/sida et le paludisme. La vigilance demeure de mise cependant concernant certaines maladies transfrontalières éradiquées par le passé, notamment la fièvre jaune et le choléra, pour lesquelles nous enregistrons quelques velléités de résurgence.

Le mandat de la Mission de l'Organisation des Nations Unies pour la stabilisation en République démocratique du Congo (MONUSCO) a été prorogé jusqu'au 31 mars 2017, par la résolution 2277 (2016) du Conseil de sécurité, en vue d'accompagner les efforts louables que les Forces armées de la République démocratique du Congo déploient pour éradiquer les groupes armés encore réfractaires à la paix. Tout en saluant cet accompagnement, le Gouvernement congolais note qu'à la faveur de la réforme du secteur de sécurité en cours d'exécution les forces nationales de défense et de sécurité s'acquittent, avec de plus en plus de compétence et d'efficacité, de leurs missions de protection du territoire national et de sécurisation des populations et de leurs biens. Il compte donc sur le dialogue stratégique avec les Nations Unies pour arriver à une réduction progressive des effectifs de la MONUSCO et à la transformation subséquente de cette mission.

Après vous avoir entretenu de la situation de mon pays, je voudrais maintenant vous exprimer la vision de la République démocratique du Congo sur quelques grandes questions de l'heure à travers le monde.

Au cours de leur existence, les Nations Unies comptent à leur actif des réalisations très appréciables et de nombreux succès aussi bien dans les domaines de la paix, de la sécurité et de la coopération internationale, que dans ceux relatifs à la cause des droits de l'homme et du développement social et économique. En dépit de tous ces résultats, la paix internationale demeure une quête permanente. Aussi, opérant dans un monde en perpétuelle évolution et en continuelle mutation, les Nations Unies sont-elles appelées, dans l'exercice de leur mandat, à se remettre en question et à s'adapter constamment, pour mieux faire face aux nouveaux défis et aux nouvelles menaces auxquels le monde est confronté.

Dans cette optique, il y a lieu de revoir à la hausse le nombre des membres du Conseil de sécurité, permanents et non permanents. La République démocratique du Congo est attachée à cette réforme qui, pour être viable, doit prendre en compte le poids politique et numérique de l'Afrique à l'Assemblée générale et lui permettre de participer pleinement aux décisions qui l'engagent, cela

d'autant plus que les deux tiers des situations examinées au Conseil de sécurité concernent l'Afrique. Pour ce faire, le Consensus d'Ezulwini demeure la seule base acceptable de négociation. Dans le même contexte, il y a lieu de renforcer aussi le pouvoir décisionnel de l'Assemblée générale et du Conseil économique et social, afin de promouvoir la paix en termes de justice sociale, de démocratie et de développement.

L'architecture commerciale et financière internationale devrait, elle aussi, subir des mutations profondes afin de s'adapter aux mutations internationales pouvant faire de l'ONU une source d'espoir pour tous. Bien plus, l'Organisation devrait promouvoir plus de transparence et de démocratie, notamment dans le choix du prochain Secrétaire général, tout en préservant les règles et pratiques qui ont démontré leur efficacité – cas en l'espèce de l'alternance par région.

Le combat en faveur de la paix, c'est aussi la lutte contre le terrorisme. Ce fléau de notre siècle doit demeurer une des priorités de l'Organisation. Pour mon pays, le terrorisme constitue aujourd'hui la plus grave menace à la paix et à la sécurité internationales. Les actes ignobles et aveugles qui en sont la particularité exigent une solidarité internationale, ainsi que des concertations permanentes afin de mieux organiser la riposte. Les populations de la partie orientale de mon pays, particulièrement de la région de Béni, ont plus d'une fois été des victimes innocentes des violences terroristes. C'est pourquoi nous réitérons ici notre soutien à la Stratégie antiterroriste mondiale des Nations Unies, ainsi que notre ferme condamnation de ce fléau sous toutes ses formes et dans toutes ses manifestations.

Notre planète est confrontée à un défi environnemental sans précédent, nommé changements climatiques, qui a une incidence négative directe sur la qualité de la vie en société et qui hypothèque l'avenir même de l'humanité. C'est pourquoi, après avoir activement participé à la négociation et à la conclusion de l'Accord de Paris sur les changements climatiques, la République démocratique du Congo a, par l'entremise de son chef d'État, signé ledit Accord le 22 avril dernier, ici même New York. Elle s'emploie maintenant à finaliser le processus de sa ratification qui devrait intervenir d'ici la fin de l'année en cours.

La République démocratique du Congo salue un autre développement majeur en matière de gouvernance internationale, à savoir l'adoption du Document final de la récente Réunion de haut niveau sur la gestion des déplacements massifs de réfugiés et de migrants

(résolution 71/1). Il est temps, plus que temps, d'arrêter ces milliers de morts sur la Méditerranée et de s'attaquer aux causes profondes de ces déplacements que sont principalement la pauvreté, les conflits armés et le manque de résilience face aux catastrophes. Nous devons parvenir à résoudre ces problèmes de façon à permettre à tous les citoyens du monde en général et des pays en développement en particulier de vivre heureux et en paix dans leurs propres pays. C'est là le principe même de base du Programme de développement durable à l'horizon 2030, à savoir, ne laisser personne de côté.

J'ai axé mon propos sur le lancement, par le Gouvernement de la République démocratique du Congo, de la mise en œuvre des objectifs de développement durable dès le début de l'année 2016, à travers l'élaboration des actions prioritaires, tout en notant le lien entre ces objectifs et le nouveau Plan stratégique de développement de mon pays. J'ai donné un aperçu général de la situation politique, électorale et des droits humains dans mon pays, tout en évoquant le partenariat entre mon gouvernement et la Mission de l'Organisation des Nations Unies pour la stabilisation en République démocratique du Congo.

J'ai appelé à la réforme des Nations Unies par l'élargissement du Conseil de sécurité et le renforcement du pouvoir de l'Assemblée générale. J'ai insisté sur la nécessité de la solidarité internationale et des concertations permanentes, afin de mieux organiser notre riposte commune dans la lutte contre le terrorisme. J'ai rappelé la haute importance de l'Accord de Paris sur les changements climatiques et salué l'adoption du document final sur la stratégie de gestion des déplacements massifs de réfugiés et de migrants, en notant l'intérêt de s'attaquer aux causes profondes de ces maux.

Je termine mon propos en renouvelant notre foi dans le multilatéralisme et notre vœu de nous voir tous en préserver et en promouvoir les principes et les valeurs, dans l'intérêt de la paix internationale et pour le bien de l'humanité. C'est le lieu pour moi de saluer et de rendre un hommage appuyé à un digne fils de notre planète, M. Ban Ki-moon, dont le mandat comme Secrétaire général de l'ONU touche à sa fin, pour sa contribution insigne à la préservation de ses principes et valeurs et pour sa contribution déterminante au rétablissement de la paix et de la stabilité dans mon pays.

La Présidente par intérim (*parle en anglais*) : Nous avons entendu le dernier orateur dans le débat général pour la présente séance.

Plusieurs délégations ont demandé à exercer leur droit de réponse. Je rappelle aux orateurs que les déclarations faites dans l'exercice du droit de réponse sont limitées à 10 minutes pour la première intervention et à cinq minutes pour la seconde intervention et que les délégations doivent prendre la parole de leur place.

M^{me} Sornarajah (Royaume-Uni) (*parle en anglais*) : Le Royaume-Uni souhaite exercer son droit de répondre aux commentaires que contenait la déclaration de S. E. Sir Anerood Jugnauth, Premier Ministre de Maurice, durant le débat ce matin (voir A/71/PV.17). Le Gouvernement britannique ne nourrit aucun doute quant à sa souveraineté sur l'archipel des Chagos, qu'il administre en tant que Territoire britannique de l'océan Indien. Aucun tribunal international, y compris le récent tribunal d'arbitrage constitué conformément à l'annexe VII de la Convention des Nations Unies sur le droit de la mer, n'a jamais émis de doute quant à la souveraineté du Royaume-Uni sur ce territoire. Même si le Royaume-Uni ne reconnaît pas la revendication de souveraineté de la République de Maurice sur l'archipel des Chagos, il s'est engagé à plusieurs reprises à le céder à Maurice lorsque les îles ne serviraient plus à des fins de défense. Nous maintenons cet engagement, bien qu'il revienne au Royaume-Uni de déterminer quand cette condition sera remplie.

Dans l'intervalle, les besoins de défense évoqués contribuent de manière significative à la sécurité mondiale et sont au cœur des efforts visant à lutter contre les menaces régionales, notamment celles provenant du terrorisme et de la piraterie. Nous ne considérons pas que la Cour internationale de Justice soit un recours approprié pour régler cette question. Nous avons donc demandé au Gouvernement mauricien de ne pas poursuivre cette procédure et de régler ces questions par le biais des discussions bilatérales en cours. Nous continuerons nos échanges bilatéraux avec Maurice.

M. Pavlichenko (Ukraine) (*parle en anglais*) : Je prends la parole au titre du droit de réponse après la déclaration prononcée par le représentant de la Fédération de Russie aujourd'hui. Compte tenu de l'heure tardive, je m'en tiendrai aux points fondamentaux ci-après.

La situation en Ukraine évoquée par la délégation russe a été déclenchée par les ambitions impérialistes russes, en particulier par l'agression russe contre mon pays, laquelle a commencé avec l'occupation illégale de la République autonome de Crimée, puis a été alimentée par le fait que la Russie a attisé le conflit dans certaines régions d'Ukraine, à savoir les zones de Donetsk et de

Louhansk. Sans l'arrivée constante et abondante d'armes, de combattants et de soldats de l'armée régulière russe sur le territoire ukrainien, 10 000 de mes compatriotes n'auraient pas été tués et 20 000 autres n'auraient pas été blessés. La vie et le bien-être de millions de citoyens ukrainiens n'auraient pas été bouleversés. À cet égard, nous avons à maintes reprises exhorté la Russie à rétablir le respect du droit international et de la Charte des Nations Unies, à cesser son agression contre l'Ukraine et à mettre fin à l'occupation illégale de la République autonome de Crimée et de la ville de Sébastopol.

Pour terminer, puisque le Ministre russe a mentionné dans sa déclaration le roman de George Orwell *La Ferme des animaux*, je voudrais évoquer un autre de ses romans, *1984*, en particulier la fameuse citation, « La guerre, c'est la paix, la liberté, c'est l'esclavage, l'ignorance, c'est la force. » Voilà exactement la philosophie que la Russie veut imposer à son propre peuple et au reste du monde.

M. Giacomelli da Silva (Brésil) (*parle en espagnol*) : En ce qui concerne les déclarations faites par les représentants de Saint-Vincent-et-les-Grenadines et de la République bolivarienne du Venezuela, nous réitérons les mots que le Président Michel Temer a prononcés le 20 septembre dans cette salle :

« [D]es gouvernements de sensibilité politique différente coexistent dans notre région. C'est un climat naturel et sain. L'essentiel est que nous nous témoignions un respect mutuel et que nous ayons les mêmes objectifs fondamentaux, à savoir la croissance économique, les droits de l'homme, le progrès social, la sécurité et la liberté de tous nos citoyens. » (A/71/PV.8, p. 9).

M. Kazhoyan (Arménie) (*parle en anglais*) : Je me vois contraint d'exercer mon droit de réponse en réaction à la déclaration faite par le Ministre des affaires étrangères de l'Azerbaïdjan, parce qu'en écoutant ses déclarations mensongères, je n'ai pu que me demander si elles étaient dues au fait que ces mensonges ont été tant de fois répétés que les Azerbaïdjanais eux-mêmes ont fini par y croire.

Ils ont la mémoire tellement courte qu'ils ont complètement oublié que le Haut-Karabakh n'a jamais fait partie de l'Azerbaïdjan. Cette région a été transférée à l'Azerbaïdjan en 1921 sur décision du parti bolchévique. La République d'Azerbaïdjan de 1918-1920 n'incluait pas le Haut-Karabakh. Maintenant qu'il n'y a pas plus d'Union soviétique, le Haut-Karabakh est indépendant.

Le Haut-Karabakh n'a jamais fait partie, ne fait pas partie et ne fera jamais partie de l'Azerbaïdjan.

L'Azerbaïdjan ne peut et ne pourra jamais avoir accès au potentiel économique de l'État indépendant du Haut-Karabakh. Pour paraphraser les paroles du Ministre, plus tôt l'Azerbaïdjan admettra cette réalité et cessera de tuer des civils pacifiques, plus tôt la question du Haut-Karabakh sera résolue. En outre, pour pouvoir accepter le fait que la guerre que l'on a déclenchée contre la population du Haut-Karabakh est depuis longtemps perdue, il faut d'abord cesser de ressasser le passé. Si l'on commence une guerre et qu'on la perd, on ne peut pas continuer de rejeter la faute sur quelqu'un d'autre.

L'Azerbaïdjan ne peut, semble-t-il, s'empêcher de présenter le monde à l'envers. La barbarie odieuse commise contre le Haut-Karabakh par les forces armées de l'Azerbaïdjan au début du mois d'avril, notamment les attaques intentionnelles et aveugles dirigées contre des civils pacifiques, en particulier des enfants, des femmes et des personnes âgées, ainsi que des installations civiles, dont des écoles et des jardins d'enfants, les meurtres, les décapitations monstrueuses, la torture et la mutilation des corps, est incompatible avec les normes élémentaires du monde civilisé. Il est intolérable que des décapitations et autres actes barbares soient diffusés dans les médias civils et que le Président du pays encourage les soldats qui ont commis ces actes sauvages.

Cette situation est le résultat direct d'une politique de longue date de racisme, d'intolérance et d'incitation à la haine contre les Arméniens, une politique tolérée et exécutée directement par les autorités azerbaïdjanaises. Les violations graves et systématiques du droit international humanitaire commises par l'Azerbaïdjan et la glorification au plus haut niveau politique de personnes directement impliquées dans les atrocités et les mutilations constituent des crimes contre l'humanité et des crimes de guerre.

Si l'Azerbaïdjan souhaite contester ce que je dis, il doit accepter la proposition des coprésidents du Groupe de Minsk de l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe en ce qui concerne le mécanisme d'enquête sur les violations du cessez-le-feu. La République d'Arménie et la République du Haut-Karabakh ont donné leur accord. L'Azerbaïdjan a refusé. Qu'on me dise lequel de nous a quelque chose à cacher!

L'Azerbaïdjan continue de parler des réfugiés azerbaïdjanais. Qu'en est-il des Arméniens, Russes, Juifs,

Grecs, Assyriens, Kurdes et Yézidis qui sont devenus des réfugiés du fait de l'agression azerbaïdjanaise? Seuls ceux qui ont été massacrés à Soumgaït, Bakou, Gandja et dans d'autres villes et villages d'Azerbaïdjan ne sont pas devenus des réfugiés. Mais les massacres ne sont pas une solution, croyez-moi! Les habitants ont été massacrés par leurs propres voisins.

Plus tôt l'Azerbaïdjan admettra le fait que le Haut-Karabakh est indépendant et ne fera jamais partie de l'Azerbaïdjan, conformément au droit du peuple du Haut-Karabakh à l'autodétermination qui a été exprimé haut et fort, plus tôt les réfugiés pourront retourner dans leur ville d'origine et retrouver leur maison, notamment les réfugiés arméniens qui souhaiteraient retourner à Charentsavan, Artachat et dans d'autres régions arméniennes qui ont été annexées par l'Azerbaïdjan lors de son agression.

M. Mammadov (Azerbaïdjan) (*parle en anglais*) : Nous prenons la parole pour contrer les allégations sans fondement faites par le représentant de l'Arménie. Comme toutes les personnes présentes le savent, la République d'Arménie a déclenché la guerre et utilisé et continue d'utiliser la force contre l'intégrité territoriale de l'Azerbaïdjan, occupant près d'un cinquième de son territoire, y compris la région du Haut-Karabakh et sept districts adjacents.

L'Arménie a également procédé à un nettoyage ethnique à grande échelle dans les zones saisies en expulsant près d'un million d'Azerbaïdjanais. Les gouvernements successifs de l'Arménie traitent systématiquement par le mépris les normes et principes généralement acceptés du droit international. Cet État s'est en quelque sorte fait une règle de commettre des crimes de guerre et des crimes contre l'humanité, de soutenir le terrorisme, d'adopter des idéologies ethnoreligieuses douteuses et de revendiquer des territoires appartenant à ses voisins. En fait, il est bien établi que l'Arménie a violé de manière flagrante le droit international. En février 1992, les forces armées arméniennes ont envahi Khodjali, dans la région azerbaïdjanaise du Haut-Karabakh, et se sont livrées à un massacre sans précédent des défenseurs de la ville et de sa population civile.

La barbarie de l'Arménie à Khodjali et ailleurs a probablement servi de prototype au comportement tristement célèbre de l'État islamique d'Iraq et du Levant. En portant sans cesse atteinte à la souveraineté et à l'intégrité territoriale de l'Azerbaïdjan par l'emploi de la force, l'Arménie viole de façon flagrante la Charte

des Nations Unies. En outre, en expulsant la population civile azerbaïdjanaise et en l'empêchant de revenir chez elle, l'Arménie est en violation flagrante des droits de l'homme fondamentaux et du droit international humanitaire.

Nous tenons à rafraîchir la mémoire de la délégation arménienne en ce qui concerne la résolution 874 (1993) du Conseil de sécurité, dans laquelle le Conseil a réaffirmé que la région du Haut-Karabakh faisait partie de l'Azerbaïdjan. En outre, le Conseil de sécurité a exigé le retrait immédiat, complet et inconditionnel des forces d'occupation de tous les territoires occupés de l'Azerbaïdjan. Qui plus est, je tiens à souligner que la partie arménienne spéculait fréquemment sur la décision prise par les bolchéviques au début des années 20. En fait, au début des années 20, le Parti communiste bolchévique a donné à l'Arménie des territoires appartenant historiquement à l'Azerbaïdjan, en particulier la région de Zanguezour.

En ce qui concerne la région du Haut-Karabakh, le parti bolchevique a décidé qu'elle continuerait à faire partie de l'Azerbaïdjan. En fait, c'est le parti bolchevique, en particulier le Président du Conseil des ministres, Joseph Staline, qui a signé en 1948 un décret prévoyant la déportation de 100 Azerbaïdjanais de ce qui est connu aujourd'hui sous le nom d'Arménie. En outre, dans le cadre du processus de paix, l'Arménie a adopté une position qui n'a rien de constructif. Au lieu de participer de bonne foi à des négociations avec l'Azerbaïdjan, elle essaie de consolider le statu quo et d'induire la communauté internationale en erreur. Cela fait partie des objectifs principaux visés par l'Arménie en la matière.

Je voudrais rappeler aux membres que l'Arménie glorifie des criminels de guerre et des terroristes reconnus coupables, comme Monte Melkonian et Varoujan Garabedian, qui sont des terroristes avérés mais qui sont maintenant vénérés en tant que héros de guerre en Arménie. Les Arméniens ont même érigé des monuments en leur honneur. En outre, le Gouvernement arménien menace ouvertement de mener d'autres attaques armées contre des zones peuplées et des infrastructures civiles essentielles en Azerbaïdjan, notamment des barrages et d'autres sites, ce qui pourrait conduire à des massacres. Le Président arménien et d'autres hautes personnalités arméniennes s'enorgueillissent d'avoir participé à des massacres de civils azerbaïdjanais, notamment dans la ville de Khojaly. Ces derniers temps, des hautes personnalités

arméniennes font fréquemment des déclarations à cet effet.

Je pense que l'Arménie devrait cesser ses efforts inutiles visant à abuser de ce nouveau principe qu'est l'autodétermination en vue de dissimuler le fait qu'elle a fait usage de la force contre l'Azerbaïdjan et a commis un nettoyage ethnique notoire contre un million d'Azerbaïdjanais. L'Arménie est la dernière entité du monde qui aurait le droit d'invoquer le principe d'autodétermination. C'est un pays qui a tout mis en œuvre pour que son territoire soit entièrement monoethnique, en déportant et en chassant toutes les autres ethnies, dont un grand nombre d'Azerbaïdjanais, qui ont représenté jusqu'à 50 % de la population de ce territoire, notamment dans sa capitale Erevan.

Quant aux allégations concernant les processus politiques récents, notamment les négociations et le renforcement du régime de cessez-le-feu, l'Azerbaïdjan est favorable à un cessez-le-feu effectif. Notre principale préoccupation est que les violences fréquentes détournent l'attention du règlement des questions en suspens en faveur de questions techniques. Il convient également de souligner que toutes ces mesures ne peuvent être utiles que dans le cadre de pourparlers de fond axés sur les résultats et conformes aux accords conclus lors des réunions de Vienne et de Saint-Pétersbourg.

M. Kazhoyan (Arménie) (*parle en anglais*) : Je m'excuse de prendre de nouveau la parole. Quand quelqu'un dit que quelque chose est une vérité établie, je veux savoir par qui et où cela a été établi, et je veux que des preuves soient présentées. Sinon, rien n'est établi tant que cela n'a pas été prouvé et établi, ou que cela peut être prouvé.

S'agissant de Khojaly, il est étrange d'entendre la délégation azerbaïdjanaise en parler. J'ai déjà dit que les membres de cette délégation avaient la mémoire courte. Si on lit les journaux azerbaïdjanais de cette époque, ils indiquent clairement qui a commis le génocide de Khojaly – ce sont les dirigeants azerbaïdjanais. Ces informations ont été publiées dans tous les journaux du pays. Je suis tout à fait d'accord en ce qui concerne le modèle de comportement de l'État islamique au Levant et en Syrie. On a l'impression que ce modèle a été créé à Khojaly, mais par les troupes azerbaïdjanaises qui tuaient leur propre population civile. Les forces arméniennes ont, au contraire, ouvert des couloirs de paix pour permettre aux populations civiles de quitter les zones de combat.

Pour revenir à la question de l'autodétermination, comme on l'a dit, les négociations en cours sont menées sous la direction des Coprésidents du Groupe de Minsk, conformément à trois principes fondamentaux, à savoir l'autodétermination des nations, l'intégrité territoriale et le non-recours à la force ou à la menace de la force. Comment peut-on ne pas parler d'autodétermination? L'autodétermination fait partie intégrante de l'histoire des 193 États Membres de l'ONU. Si le droit à l'autodétermination est garanti à toutes les nations, les Arméniens du Haut-Karabakh peuvent également prétendre à ce droit. Aucun dirigeant azerbaïdjanais ne peut leur dénier ce droit de l'homme universel.

Il est également intéressant d'entendre parler de la situation de 1918-1920. Cependant, ce dont il faut se rappeler, c'est que la Société des Nations a fait droit à la demande d'adhésion de l'Arménie et de la Géorgie. La Société des Nations a rejeté la demande d'adhésion de l'Azerbaïdjan en raison des problèmes territoriaux et des problèmes non réglés avec ses voisins.

Pour ce qui est de glorifier la mémoire des terroristes, l'Azerbaïdjan est le premier pays parmi ceux qui donnent asile à des criminels et des terroristes et leur accordent le statut de héros. Tout le monde se souvient de l'histoire de l'officier azerbaïdjanais qui avait assassiné dans son sommeil un officier arménien à l'aide d'une hache durant des manœuvres militaires de l'OTAN à Budapest (Hongrie). Un tribunal hongrois a condamné cet assassin à la hache à la réclusion à perpétuité, mais il a été extradé par la suite vers l'Azerbaïdjan pour y purger sa peine. Dès que son avion a atterri en Azerbaïdjan, le Président azerbaïdjanais l'a gracié et l'a glorifié de toutes les manières possibles en tant que héros. Il est devenu un héros national en Azerbaïdjan. J'ai du mal à croire qu'un pays ait choisi de faire de Ramil Safarov un héros tout simplement parce qu'il a tué un Arménien. Quel est l'avenir d'un pays comme celui-là?

L'Arménie compte 12 minorités ethniques et religieuses. Certaines d'entre elles, y compris les Yézidis et les Assyriens, n'ont pas d'État qui leur soit propre. Elles vivent très bien en Arménie, où elles jouissent de tous leurs droits. Des Azerbaïdjanais vivaient aussi en Arménie, où leurs droits étaient garantis. Cependant, après les massacres commis en Azerbaïdjan, durant lesquels tous les Arméniens ont été tués, aujourd'hui, sur une population d'environ un demi-million d'Arméniens qui vivait autrefois en Azerbaïdjan, il ne reste plus un seul Arménien. Les autorités azerbaïdjanaises ont toutefois présenté des chiffres falsifiés à ce sujet.

Qui est plus tolérant et qui ne l'est pas? Je laisse les États Membres répondre à cette question rhétorique.

M. Mammadov (Azerbaïdjan) (*parle en anglais*) : Je voudrais faire quelques observations.

Nous voudrions rafraîchir la mémoire des membres de la délégation arménienne et leur rappeler que dans le cadre des négociations en cours, les principes en discussion se fondent sur l'Acte final d'Helsinki. L'Acte final d'Helsinki met l'accent sur trois principes, mais la délégation arménienne n'en donne que la version abrégée. Le premier est l'indépendance politique des États. Compte tenu de la guerre qu'elle a menée pendant des années contre l'intégrité territoriale de l'Azerbaïdjan, la partie arménienne a violé ce principe. Voilà le premier point.

Le deuxième principe est le respect de l'intégrité territoriale des États. Nous aimerions savoir ce que la partie arménienne pense de l'obligation qui lui incombe de respecter l'intégrité territoriale des États au titre du droit international.

Le troisième principe est celui de l'égalité des droits et de l'autodétermination des peuples, dans le respect de l'intégrité territoriale des États, tel qu'énoncé dans l'Acte final d'Helsinki. L'Azerbaïdjan attache beaucoup de prix au principe d'autodétermination. Le problème est que l'Arménie n'a aucun droit de spéculer s'agissant de ce principe. Par exemple, elle a premièrement dissimulé le fait qu'elle a fait usage de la force contre l'Azerbaïdjan et commis un nettoyage ethnique; Deuxièmement, l'Arménie cherche à détourner l'attention de la situation monoethnique manifeste qu'elle a artificiellement créée sur son propre territoire.

Quant à l'affaire de Khojaly, il s'agit en effet de l'une des pages les plus sombres de l'histoire de l'humanité.

S'agissant la responsabilité, je rappelle à chacun que l'actuel Président de l'Arménie, Serzh Sargsyan, ancien chef des formations armées illégales créées par l'Arménie dans les territoires azerbaïdjanais occupés, qui a lui-même occupé la ville de Khojaly en 1992, a admis publiquement, sans exprimer aucun remords, sans équivoque, sa culpabilité dans l'extermination des habitants et des défenseurs de la ville. La citation suivante, extraite d'un célèbre entretien avec le Président de l'Arménie, se passe de commentaires :

« Avant Khojaly, le peuple azerbaïdjanais pensait que les Arméniens étaient un peuple incapable de lever la main sur la population civile. Nous sommes parvenus à briser ce stéréotype. »

Ce passage est extrait d'un entretien avec Thomas De Waal qui figure dans son livre, intitulé *Jardin noir: l'Arménie et l'Azerbaïdjan entre guerre et paix*, publié par New York University Press en 2003. Il me semble que cette citation montre clairement la responsabilité du Gouvernement arménien.

En ce qui concerne l'Azerbaïdjan, le Gouvernement ne décerne pas de prix à des individus reconnus coupables de terrorisme. C'est le Gouvernement arménien qui a amnistié Monte Melkonian, alors qu'il a été reconnu coupable de terrorisme. Le Premier Ministre de l'Arménie a accueilli un autre terroriste avéré, Varoujan Garabedian, à l'aéroport. Aucun responsable azerbaïdjanais n'a jamais fait une chose pareille.

La séance est levée à 21 h 30.